Edito - Sommaire

L'année 2010 est déjà bien entamée et le travail que nous réalisons dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale l'est également.

Dans ce numéro, nous vous présentons quelques réalisations.

Tout d'abord, les comptes-rendus des ateliers qui se sont déroulés dans le cadre de la table-ronde sur la pauvreté du 1er décembre 2009. Les thèmes étaient : le logement, la culture et l'enseignement, l'accès aux soins de santé, l'emploi et la formation, la famille. Ces textes alimentent actuellement les réflexions qui sont menées au sein de différents groupes de travail.

Vous rencontrerez également Geneviève qui a accepté de partager son vécu et sa réalité avec quelques journalistes de notre province. Cette première rencontre a pour objectif de sortir des clichés selon lesquels les personnes précarisées profitent du système, trichent, volent, mentent, etc.

D'autres rendez-vous avec des témoins du vécu sont prévus tout au long de l'année 2010.

Vous allez également pouvoir découvrir la nouvelle création d'Alvéole Théâtre créée spécialement dans le cadre de cette année 2010 sur le thème de la pauvreté. Un spectacle interpellant dont la première représentation qui s'est déroulée le 19 février dernier à Marche-en-Famenne a rencontré un franc succès !

Une pièce qui ne demande qu'à tourner ! Toutes les informations techniques et pratiques dans la rubrique « Théâtre social ».

Enfin, c'est Eric Guerisse, assistant social à Andage, association d'aide et de soutien pour les personnes handicapées, qui se dévoile dans le portrait de ce numéro.

Bonne lecture !

Jean-Marie CARRIER
Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières

Edito - Sommaire 1

Quoi de neuf ? 2
Action sociale 2
Logement 4
Egalité des chances 6
Théâtre Social 7
Mobilité 9
Logement 11

Mode d'emploi 12
Les initiatives d'aide alimentaire en province de Luxembourg 12

Consom'action 14
Missions du service « prévention » 14
Forum surendettement 15

Coup de rétro 16
Salon du social à Bastogne 16
Marche mondiale des femmes 16

Carte de visite 17
DHAMO 17
Autilux 17
Sahmo 19
Services partenaires (asbl) et permanences 21

Lutte contre la pauvreté 23
Année de la pauvreté 23

Portrait 38
Eric GUERISSE 38

Handicap 42
L'ASBL ACIS CLAIRVAL 42

Bien vieillir 47
Carrefours des Générations 47
Les lauréats de la bourse « Bien vieillir en province de Luxembourg – Luxembourg 2010 » à destination des CCCA 47

Docs en stock 49

Socialement vôtre 53
Aide familial(e) et aide soignant(e) 55

Droit au but 57
La discipline scolaire et la procédure d'exclusion 57

Agenda 60

Action Sociale

« Hestia », ou comment rompre l'isolement social et affectif des personnes isolées

« Hestia » est un service proposé par les volontaires de la Croix-Rouge à toutes les personnes isolées de par leur situation sociale ou familiale, leur situation économique précaire, leur état de santé ou encore leur âge.
Le projet comporte trois axes différents.

- **L'accompagnement des personnes isolées lors de leur sortie de la clinique**. En collaboration avec l'hôpital, un volontaire de la Croix-Rouge les raccompagne à leur domicile et prépare avec elles leur retour : faire des courses, passer à la pharmacie, téléphoner au médecin, mettre le chauffage,…
- **La visite à domicile**. Le volontaire vient pour passer un moment avec une personne ou un couple isolé, discuter, partager un loisir commun.
- **L'accompagnement de personnes isolées vers des espaces-rencontres organisés au sein de la Croix-Rouge ou à l'extérieur**. Cela va permettre à ces personnes de (re) prendre goût à des activités collectives, de (re) créer progressivement un cercle d'amis et de connaissances,…de se sentir moins isolées et de s'ouvrir au monde extérieur.

« Hestia » apporte donc une réponse à l'isolement social et affectif des personnes, une problématique qui ne cesse de croître au sein de notre société. Les objectifs des volontaires sont de réinstaurer un lien social, partager des moments de convivialité et rendre de petits services réguliers ou occasionnels.
Tous les volontaires sont formés à l'accueil, à l'écoute et tenus au devoir de discrétion. La Croix-Rouge collabore également avec les services d'aide à domicile pour organiser les visites des volontaires.

Renseignements :

Sabrina Grégoire
063/22.10.10
sabrina.gregoire@redcross-fr.bee

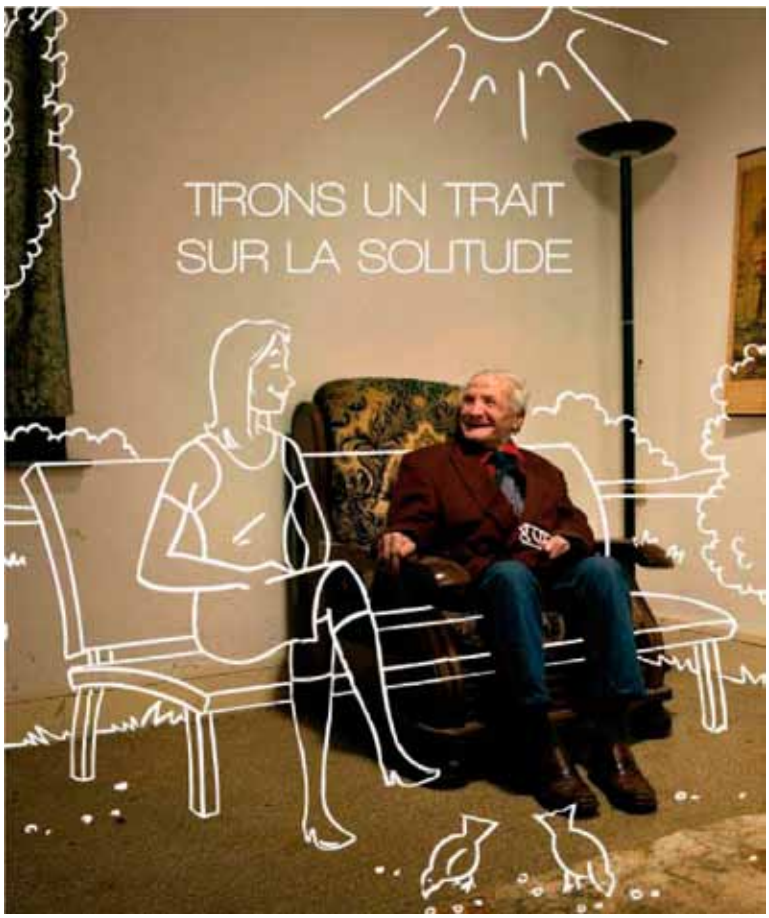

Un salon du social à Arlon, en novembre

La province de Luxembourg est riche d'initiatives dynamiques et novatrices dans de multiples domaines tels que l'aide aux personnes, l'emploi, la santé, la citoyenneté, l'aide aux victimes, la famille, le logement, l'aide à la jeunesse….

Depuis une quinzaine d'années déjà, le Centre Public d'Action Sociale de la Ville d'Arlon a décidé d'innover en proposant aux organismes, associations et mouvements d'éducation permanente un projet original de rencontre : un carrefour de la vie sociale.

Vous pouvez dès à présent noter dans vos agendas que la 6ème édition de « **SOLIDARLON – la solidarité tient salon à Arlon** » aura lieu les 18 et 19 novembre 2010 au Hall Polyvalent à Arlon.

Renseignements :

pierre.jacob@arlon.be

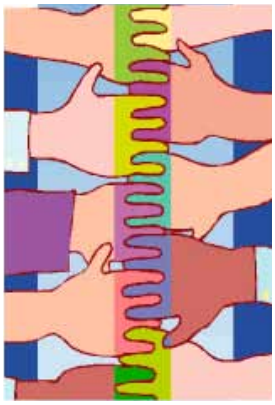

L'abri de nuit d'Arlon

Depuis l'hiver 2008, un abri accueille pour la nuit des personnes sans domicile fixe, leur offrant de la soupe, une douche chaude et un lit.
La concrétisation de l'abri de nuit est due à la volonté d'une association de faits qui avait constaté depuis de nombreuses années la problématique des sans-abris sur Arlon. Il avait été constaté également qu'aucun abri de nuit n'existait en province de Luxembourg.
Les éducateurs de rue de la commune d'Arlon faisant la même constatation, il a été possible, avec l'aide de la ville d'Arlon et du CPAS, de concrétiser ce projet d'accueil. Des locaux ont été aménagés et des budgets trouvés pour les repas. Plus d'une quarantaine de bénévoles se relaient nuit après nuit pour faire fonctionner l'abri.

Cela fait donc la troisième année en période d'hiver, qu'il est donné la possibilité aux personnes sans domicile fixe de pouvoir dormir au chaud, de se laver et de se restaurer. En moyenne, une dizaine de personnes, des hommes majoritairement, se présentent chaque nuit à l'abri.
L'abri de nuit est accessible à toute personne majeure sans aucune discrimination et en tout anonymat jusqu'au 31 mars.

Renseignements :

Francine THIRY
0477/64.67.39

Logement

Une réforme importante dans le crédit social : « Habitat pour tous ! »

Suite aux difficultés de l'année dernière lorsque le crédit social a été victime de son succès et a dû suspendre ses activités pendant plusieurs mois faute de rallonge budgétaire, le service revient en 2010, mais sous une autre formule. Il s'agit dorénavant d'un système d'aides simplifiées mais avec une volonté de pérenniser le financement en prévoyant des enveloppes trimestrielles.
Cette réforme intègre en un seul dispositif les outils favorisant l'accès à la propriété. Du prêt hypothécaire social au prêt tremplin en passant par les chèques logement, les outils publics sont réunis désormais dans « Habitat pour tous ! ».

Cette nouvelle formule propose trois types de prêts hypothécaires: HT, HT+ et HTvert. Les taux octroyés sont garantis sur 30 ans et les 3 formules sont agrémentées de ristournes de taux ou d'un capital à 0% allant de 20.000 à 40.000€ pour travaux pendant les 8 premières années de remboursement du prêt. Une réduction de taux additionnelle est également prévue en cas d'achat d'un logement social.

Les réductions de taux qui seront appliquées dépendent de la commune dans laquelle se situe le logement que le candidat emprunteur souhaite acheter, faire construire ou rénover.
Si la commune est reprise dans les 42 communes wallonnes qui sont en zone de forte pression immobilière (communes dans lesquelles le prix moyen des habitations est supérieur de 35% à la moyenne wallonne) une réduction de 1,5 à 2,2 % sera appliquée sur le taux pendant les 8 premières années du remboursement.

A la 9ème année, on revient au module de base.

Les communes actuellement concernées en province de Luxembourg sont : Arlon – Attert – Messancy – Etalle.

Les conditions

- Il doit s'agir d'un logement situé en Wallonie.
- Les membres du ménage ne peuvent pas être déjà propriétaires d'un autre logement à la signature de l'acte.
- Ils doivent occuper le logement à titre principal pendant toute la durée du prêt.
- Les revenus globalement imposables 2008 du ménage ne peuvent pas dépasser 46.600€ (ces revenus se trouvent sur le dernier avertissement-extrait de rôle que l'administration des contributions envoie chaque année). Ces revenus sont majorés de 2.300€ pour chacun des deux premiers enfants à charge.
- La valeur vénale du logement ne peut pas dépasser 191.000€. Elle peut atteindre 210.000€ si le bien se situe dans une des 42 zones de pression immobilière.
- Il est possible d'emprunter à 110% de la valeur vénale du logement (hors assurance-vie) pour financer par exemple les frais de notaire, d'enregistrement ou encore des travaux.
- Le ménage ne peut pas louer le logement ni y exercer une activité professionnelle.
- S'il souhaite revendre le logement, il devra tout d'abord rembourser totalement son crédit à la SWCS.

Habitat pour Tous :
un prêt hypothécaire social en 3 nouvelles formules avantageuses !
HABITAT POUR TOUS
pour connaître les conditions :
www.swcs.be 0800/25.400
société wallonne du crédit social

- La durée du prêt est échelonnée entre 10 et 30 ans et le prêt doit être remboursé à l'âge de 70 ans.
- L'octroi du prêt dépendra des revenus du ménage et de sa capacité financière. Pour ce faire, la SWCS fera le point sur l'ensemble des crédits en cours et consultera la Centrale des Crédits aux Particuliers. En outre, toutes charges et crédits en cours déduits (y compris le prêt hypothécaire sollicité), le ménage devra encore disposer d'au moins 680€ par mois.

Comment introduire la demande ?

Il suffit de prendrez rendez-vous à un guichet local de la **S**ociété **W**allonne du **C**rédit **S**ocial pour vérifier si l'on est dans les conditions pour obtenir un prêt « Habitat pour tous ».

Crédit Social du Luxembourg à Arlon (063/23.26.74)
Crédit Social du Luxembourg à Saint-Mard (063/57.00.93)
Crédit Social du Luxembourg à Libramont (061/22.32.71)
Terrienne du Luxembourg s.c.r.l à Marche(084/32.21.02)

Information complémentaire

La SWCS propose aussi un prêt à 0% d'intérêt pour réaliser des travaux économiseur d'énergie. Le montant empruntable va de 2.500 € à 30.000 €. Il peut s'agir d'un prêt à tempérament ou d'un prêt hypothécaire. Les revenus globalement imposables du demandeur ne peuvent pas dépasser 46.600 €.

Renseignements :

SOCIETE WALLONNE DU CREDIT SOCIAL SWCS
Rue de l'écluse, 10
6000 CHARLEROI
call center : 0800/25.400
E-mail : contact@swcs.be
Internet : www.swcs.be
ou à un guichet local de la SWCS pour plus d'informations.

Egalité des chances

Ecoute Violence conjugales

Dans le cadre du dispositif mis en place en 2008 par la Région wallonne dans la lutte contre les violences entre partenaires, la ligne « Ecoute Violences Conjugales », confiée à l'asbl Cap-Sciences humaines fondatrice du Réseau pour l'Elimination des Violences entre partenaires (REV), a vu le jour le mercredi 25 novembre 2009.

Il s'agit d'un numéro vert, le **0800/30 030**, accessible du lundi au samedi de 9h00 à 20h00. En dehors de ces heures, il est toutefois possible d'obtenir de l'aide en allant sur www.ecouteviolencesconjugales.be où des adresses et numéros de téléphone de services relais sont mentionnés (le site internet a été lancé le 25 novembre 2009).

Cette ligne téléphonique offre une écoute spécialisée et confidentielle à toute personne concernée par la violence entre partenaires.

Par personne concernée par la violence, il faut entendre :

- Les **victimes**, c'est-à-dire toute personne, femme ou homme, mineure ou majeure, mariée, en couple, en concubinage ou séparée et quelle que soit son orientation sexuelle ;
- L'**entourage** direct, c'est-à-dire les enfants mineurs pour lesquels une attention toute particulière est portée ainsi que l'entourage indirect, c'est-à-dire les parents, amis, collègues voisins, etc.
- Les **professionnels** qui, dans leur pratique, sont amenés à rencontrer des situations de violence entre partenaires et qui souhaitent bénéficier de l'expertise d'une équipe spécialisée.

En effet, l'équipe d'écoutantes se compose de cinq psychologues, d'une licenciée en sciences de la famille, du couple et de la sexualité et d'une assistante sociale, toutes formées, entre autres, au Processus de Domination Conjugale (PDC) et à l'écoute active en violence conjugale.

Les écoutantes de la ligne « Ecoute Violence Conjugale » offrent une écoute bienveillante permettant de mettre des mots sur une situation de violence, mais elles peuvent également fournir des **informations** complètes et appropriées notamment juridiques. Enfin, elles peuvent, le cas échéant, **orienter** les victimes et leur entourage vers des services spécialisés (maisons d'accueil, services d'aide et de soutien à l'égard des victimes – SAV, SASJ,…).

A noter toutefois que ce service d'écoute téléphonique n'offre pas de suivi à long terme.

Théâtre Social

Pauvretés

Ecriture : Yvon François
Mise en scène : Christian Destiné
Comédiens : Bruna Bettiol et Yvon François (Alvéole Théâtre)

L'histoire : un spectacle de Théâtre-Action qui porte un regard acéré sur les pauvretés.
« Elle » est une femme de quarante ans, à la rue depuis plusieurs années. Alcoolique, « Elle » survit grâce à la mendicité et à de petites combines. En essayant de rattraper son chien en fuite, « Elle » découvre un abri de jardin dans l'arrière-cour d'une maison inoccupée. « Elle » en fait son refuge, ignoré de tous. Michel, lui, a cinquante ans. Il était employé de banque, mais suite à un accident, il a perdu son travail. Il a fait des emprunts pour assurer son niveau de vie… Les huissiers sont arrivés. Après une lente descente aux enfers, sa femme l'a laissé tomber. Il se retrouve finalement à la rue. Il y reste quelques jours, il dort à peine, il est à bout… Un jour, il vole une bouteille dans une grande surface. Poursuivi par un vigile, il arrive par hasard dans le refuge de « Elle ». C'est le début de la confrontation entre les deux personnages…

Avec le soutien du Service Egalité des Chances de la Province du Luxembourg, de la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne, du Centre Culturel local de Nassogne et du Service Théâtre de la Communauté française.

Avec l'aide de Vivre Ensemble, l'Entrep'Eau (Bastogne) et La Moisson – Le 210 (Houmont)

Conditions techniques :

- Public idéal (scolaire et tout public) : 120 personnes (15 ans et plus)
- Exigences techniques : salle occultée, aide au montage et au démontage ; ampérage 32 A triphasé ou 2 x 16 A
- La régie est autonome
- Dispositif du plateau
  Ouverture : 6 mètres
  Profondeur : 5 mètres
  Hauteur : 4 mètres
- Durée du montage : 3h00
- Durée du démontage : 1h30
- Durée du spectacle : 1h00
- Prix : 500 €
- Tournées Art et Vie : en cours de reconnaissance

Le spectacle peut être suivi d'un débat.

Renseignements :

ALVÉOLE THÉÂTRE
Avenue de la Gare 15
6600 BASTOGNE
Tél /Fax 061/21.50.21
alveole@skynet.be
www.alveoletheatre.be

Agenda en bref :

18 avril à 15h00
Salle du syndicat d'initiative de Sainte-Ode.
20 avril à 15h00
Centre culturel de Bastogne
15 mai à 20h00
L'Entrep'Eau à Bastogne

« Tu ne comprends rien !... T'as rien compris !... »

TU NE COMPRENDS RIEN!...
T'AS RIEN COMPRIS!.....
UN SPECTACLE SUR LES RELATIONS PARENTS-ADOLESCENTS
A l'initiative du CAAJ de Marche
Une création collective du Théâtre des Travaux et des Jours
Projet de Prévention Générale 2009 du CAAJ de Marche-en-Famenne

Mise en scène : Patrick Navatte.
Technique : Anatole Kontsybovskyï et Jennifer Miny.
Marionnettes : Martha Fernandez.
Comédiens : Corinne Alexandre, Sébastien Jordens, Jonathan Devillers et Christian Degueldre.

Ce spectacle a été réalisé à partir notamment de témoignages récoltés auprès de jeunes et de parents, de documentations sur ces thématiques…
Dès le départ , des partenaires se sont joints également au projet : les AMO « Etincelle » de Vielsalm et « Mic-Ados » de Marche, le service de Promotion de la Santé à l'Ecole et la section de prévention générale du Service de l'Aide à la Jeunesse de Marche.

Ce spectacle permet d'aborder la question de la place des parents et la place des adolescents pour un meilleur dialogue entre eux.

La place que chacun occupe dans la famille est importante, elle est rassurante également pour l'enfant. Il faut constater cependant que, pour de nombreuses raisons, ces places sont souvent chamboulées.

Cela peut être perturbant pour le jeune qu'un parent n'assume plus sa place, évite de mettre des limites, même si le jeune lui-même conteste sans cesse les règles parentales.
D'autre part, pour les parents, éduquer un ado n'est pas toujours évident, la société ne facilite pas la tâche et lorsqu'en tant que parent, on est confronté à certaines difficultés, il est encore plus difficile de tenir le cap !
La pièce aborde les thématiques suivantes : respect de soi, de l'intimité, de la place de chacun au sein de la famille.
Elle permettra aux familles de se rendre compte qu'elles ne sont pas seules à traverser ces difficultés et pourront échanger leurs trucs et astuces grâce au débat.

A qui s'adresse t-il ?

La pièce est à destination des jeunes et des parents.
Des représentations gratuites sont programmées dans des écoles de l'arrondissement de Marche et d'autres en soirée pour le tout public dans différentes communes de l'arrondissement.
Un débat est prévu à l'issue de la représentation.
De plus, pour continuer la réflexion, des livrets publiés par Yapaka seront distribués.
« Une histoire comme plein d'autres (sauf que c'est la mienne) » à destination des jeunes.
« Etre parent, c'est… ? », « Manuel de survie pour parents d'ados qui pètent les plombs » et des cartes postales de la campagne « l'exemple, c'est nous » à destination des adultes.

Le spectacle peut être joué sur demande auprès du Théâtre des Travaux et des Jours pour environ 500 euros par représentation.
La pièce dure 40 minutes et est suivie d'un échange de moins d'une heure.
Pour ne pas freiner la discussion, le spectacle est prévu pour un public de 80 personnes au maximum

Renseignements :

Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse
Service de l'Aide à la Jeunesse
Section prévention générale
Céline Scieur
Avenue de la Toison d'Or, 94
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
084/24.49.20
celine.scieur@cfwb.be

Miroir Vagabond
Théâtre des Travaux et des Jours
Céline Daniëls
Vieille Route de Marenne, 2
6990 BOURDON
084/31.19.46
théatredestravauxetdesjours@skynet.be

Mobilité

Locomobile, l'air de rien… Je me déplace !

1. Historique

La **Province de Luxembourg**, dans le cadre de la démarche de développement territorial ***Luxembourg 2010***, a organisé un ***Printemps de la mobilité*** en 2008. Cette initiative a permis de mettre en lumière la problématique de la mobilité sur notre territoire. Elle a surtout permis de focaliser l'approche sur les opérateurs actifs et sur les problèmes rencontrés.
Créer un service qui dynamise l'offre, la promotionne et qui, de surcroît, propose des solutions quand celles-ci sont insuffisantes était un véritable défi. Défi, aujourd'hui, en voie d'être relevé !
Mettre en place une structure, en partenariat avec les communes, en valorisant le mieux possible les sociétés de l'économie sociale et citoyenne, tel est le projet et l'ambition de ***Locomobile***.

2. Méthodologie

- La demande
Le demandeur contacte le service **Locomobile** via le 0800/25.115. Sa demande est alors analysée. L'opérateur tente de trouver une solution via les différents sites Internet de transport (TEC et SNCB) et les initiatives existantes.

- Envoi du véhicule
Si aucune solution n'est trouvée dans l'offre existante, le véhicule peut être envoyé vers le demandeur si celui-ci correspond bien au profil fixé par sa commune de résidence.
Si une solution existe dans l'offre existante, le demandeur sera orienté vers les opérateurs TEC, SNCB ou autres.
Il est utile de préciser que le véhicule du service **Locomobile** circule prioritairement dans la zone du regroupement communal. Toutefois, les conditions de sortie de cette zone sont à fixer par chaque regroupement communal en fonction de ses spécificités.

- En pratique
Le call-center 0800 25 115 est joignable de 10h00 à 18h00, du lundi au vendredi.
Pour la bonne organisation du service, les demandeurs sont invités à anticiper et à communiquer leur besoin quelques jours à l'avance.
Pour être traitées de manière efficace, les demandes de transport doivent être enregistrées au plus tard à midi pour un trajet le lendemain matin.

- Tarifications et horaires de circulation de véhicule Locomobile
La fixation des prix du transport relève de l'autorité des communes associées. Ce sont elles qui détermineront le tarif et les conditions dont bénéficieront les catégories de demandeurs.
Les communes seront également libres d'organiser la circulation de leur véhicule et de fixer les horaires de roulage de celle-ci.

3. Un partenariat riche et nourri

Le projet **Locomobile** est le fruit d'une volonté provinciale forte. Pour monter un tel projet, des collaborations avec des acteurs nombreux et extérieurs se sont mises en place. Il est essentiel que le partenariat soit mis sur pied avec l'enthousiasme de tous !

Situation au 15/01/2010 en évolution :

Le projet est opérationnel dans les communes de Bastogne, Bertogne, Bertrix, Herbeumont, Bouillon, Neufchâteau, Tintigny, Meix-devant-Virton, Houffalize, Marche, Hotton, Tenneville, Habay.
La convention est signée à Wellin, Saint-Hubert, et Libin.
Les communes d'Aubange, Musson, Saint-Léger, Vielsalm et Gouvy sont actuellement contactées.

- Les partenaires du projet

Plusieurs partenaires ont été associés à ce projet :

- **Ethias** a fournit l'assurance Omnium, l'assurance RC ainsi que l'Assistance juridique pour la première année.

- **Dexia** offre un stage de conduite défensive et un cours d'éco-conduite à raison d'un chauffeur par voiture.

- **Le garage Peugeot Bodart**, suite à une procédure de marchés publics, a été le fournisseur sélectionné. Il a présenté l'offre la plus intéressante ainsi qu'un équipement GPS sur une série de véhicules.

0800/25 115

Bénévolat

Une Agence provinciale du Bénévolat en cours de création

Dans le cadre d'une formation, Monsieur Jean-Paul Weles de Bastogne a réalisé un mémoire-action intitulé « Une Agence locale du Bénévolat en Centre Ardenne ? ». Il a ensuite décidé d'appliquer les conclusions de son travail et de mettre en œuvre une agence du bénévolat au niveau provincial, répondant ainsi à une attente certaine de la population. Une étude de faisabilité a été réalisée grâce au soutien de Luxembourg 2010.

Créée en collaboration avec le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg et avec le soutien du Conseil provincial, cette agence du bénévolat servira de centre de références et de ressources pour le monde associatif. Elle sera une interface entre les bénévoles et les associations qui comptent souvent sur eux pour mener à bien leurs actions. De plus, l'agence proposera un encadrement pour les personnes intéressées par cette démarche et un vade-mecum du bénévolat est en cours de réalisation.

Le territoire couvert par l'agence du bénévolat sera l'ensemble de la province de Luxembourg. Toutes les communes ont été informées et des réunions de présentation ont été organisées pour les associations et le grand public. Enfin, il faut souligner également que la promotion du bénévolat est une autre mission fondamentale de l'agence, qui espère aboutir à une reconnaissance plus grande de ce type d'activité.

Renseignements :

Monsieur Jean-Paul Weles
Rue du Vieux moulin, 9
6600 BASTOGNE
Tél : 061/21.28.79.
Fax : 061/21.79.55.
GSM : 0495/21.41.83.
E-mail : jean-paul.weles@skynet.be

Les initiatives d'aide alimentaire en province de Luxembourg

Se nourrir est un besoin physiologique vital pour chaque être humain. Si nous en sommes tous conscients, il n'est pas pour autant facile de répondre à ces besoins de première nécessité pour tout un chacun. Que ce soit sous la forme de colis alimentaires, de repas, ou de bons et chèques alimentaires, tout est appréciable quand on est en difficulté.
Plus communément appelée « aide alimentaire », celle-ci est par définition gratuite ou à un prix bien inférieur à celui du marché. Mais tout le monde ne peut en bénéficier, des conditions d'accès sont clairement établies et propres à chaque initiative.
Plusieurs associations, mal ou peu connues, répondent à ces besoins.
Voici un tour d'horizon de différentes initiatives actives dans notre province. Si vous connaissez d'autres services qui ne seraient pas mentionnés ici, nous vous invitons à nous les communiquer afin de compléter notre base de données.

Les restos du cœur

Il existe trois « Restos » sur le territoire provincial, mais seul celui de Marche fait partie de la Fédération des Restos du Cœur de Belgique.
Cette précision permet de comprendre le fonctionnement très différent de chacun des restaurants notamment ce qui concerne les règles d'accès.

« Le Resto du Cœur offre une table conviviale qui accueille, de préférence toute l'année, des convives, sans limitation de provenance et sans distinction de sexe, d'âge, de culture et de race. Les opinions et convictions philosophiques, politiques et religieuses de tous les usagers sont respectées de manière absolue….. » Extrait de la charte de la Fédération des Restos du Cœur Belge.

Ce qui explique que pour l'Asbl **« Cœur en Marche »**, toute personne est accueillie et peut prétendre à un repas chaud d'un montant de 1,50 Euros/personne. (gratuit pour les jeunes de moins de 12 ans).

L'Asbl donne également des colis alimentaires aux personnes démunies orientées par les CPAS de la région avec, pour seule condition, la présentation d'un document officiel du service référent.
Les denrées sont récoltées auprès des grandes surfaces.

Les deux autres Asbl, **« Nos Logis »** à Arlon ou **« Resto Solidaire »** à Durbuy ont leur fonctionnement propre. C'est sur base de la constitution d'un dossier qu'est estimé le prix du repas chaud réclamé aux bénéficiaires. Il peut varier de 25 eurocents à 5 euros/personne.

La distribution de colis alimentaire.

Les **Conférences de Saint-Vincent de Paul** sont implantées depuis plus d'un siècle maintenant et fonctionnent uniquement grâce à la solidarité de bénévoles.

En province de Luxembourg, on peut retrouver une telle initiative à Florenville, Habay-la Neuve, Barvaux, Virton, Houffalize, Neufchâteau, Bastogne et Arlon.

Elles offrent divers services (aide en mobilier, vêtements, chauffage,…) et la plupart assurent la distribution de colis alimentaires.
C'est sur base de la constitution d'un dossier personnel que le bénéficiaire peut prétendre à un colis au moins une fois par mois.

Ces vivres proviennent de la Banque Alimentaire, d'achats effectués en grande surface, de l'opération Arc-en-ciel, ou encore de dons privés.

L'Asbl **Solidarité Libramont** est active tout au long de l'année et sept jours sur sept pour aider les Libramontois en difficultés.

Le colis alimentaire remis, sans enquête sociale au préalable et en toute confidentialité, permet aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins alimentaires pendant 8 à 10 jours.

L'opération « Colis de Noël » est, quant à elle, une initiative qui existe depuis plus d'une quarantaine d'années. Elle permet aux familles démunies de la commune de Libramont de recevoir un colis leur donnant la possibilité de passer les fêtes de Noël autour d'un repas festif.

Cœur chaud à Bertrix propose une aide en mettant à disposition des personnes en difficulté des logements de transit ou d'urgence. L'association distribue

également des colis alimentaires pour les habitants de la région de Bertrix.

Les épiceries sociales

Elles sont au nombre de trois dans notre province. (Bertrix/Herbeumont, Rossignol, Meix-devant-Virton)

Une épicerie sociale est à la fois un projet d'aide alimentaire et une activité « d'éducation permanente ». C'est un petit magasin où les bénéficiaires peuvent faire leurs courses à un prix réduit (50 % du prix d'achat en grande surface).

Contrairement aux autres initiatives présentées ci-dessus, le bénéficiaire est pris en considération en tant que consommateur, il est libre de choisir les aliments qu'il souhaite.

Le « ticket secours » ou "ticket S".

Financé par les institutions, le ticket secours permet d'acquérir une aide alimentaire ou vestimentaire, à l'exception du tabac et de l'alcool.
Il est accepté dans 10.000 points de ventes (petites, moyennes et grandes surfaces, magasins alimentaires, boucheries, boulangeries, épiceries…)

Cette formule permet d'acquérir une aide tout en préservant la dignité du bénéficiaire, souvent mise à mal lors d'une telle demande.

Recevoir le « ticket S » permet à la personne de gérer son pouvoir d'achat, de rester autonome, d'avoir une liberté de choix…

D'autre part, cette formule offre la possibilité aux associations de disposer d'un outil d'insertion valorisant, de réaliser un gain de temps précieux qui peut être consacré à l'action sociale concrète, d'exercer un contrôle sur l'utilisation de l'aide octroyée, de donner une réponse rapide à des besoins d'aide urgents ou ponctuels.

Distribués principalement par les Cpas, toute autre association ou service qui souhaite offrir ce genre d'aide peut consulter le site www.accorservices.be

Génération Solidaire

Enfin, il faut citer « Génération Solidaire », un service de transport entre la Banque Alimentaire de Namur et les associations luxembourgeoises clientes fournissant une aide alimentaire aux plus démunis.
10 tonnes sont livrées par mois à la plupart des organismes cités ainsi qu'à des Maisons d'Accueil comme Tremplin à Arlon, Banalbois à Saint-Hubert ou la Moisson à Sainte-Ode.
120 tonnes par an pour près de 2000 bénéficiaires fréquentant une quinzaine de services.

Renseignements :

Génération solidaire
063/23.10.70 (Cabinet du Gouverneur)

Vous souhaitez davantage d'informations sur ces initiatives, vous trouverez toutes leurs coordonnées sur le site de Télésoc : www.fceds.be

Présentation des missions du service « prévention » du Groupe Action Surrendetement

Dans une stratégie de lutte contre le surendettement, la volonté de l'équipe de prévention créée en 1996 au GAS a donc été de développer des programmes d'information objective. Pour répondre à cette mission, diverses actions sont menées conjointement.

Des campagnes de prévention sont réalisées dans les écoles secondaires, sur base de jeux, de mises en situations et de débats. Le décryptage de publicité, la consommation, les crédits, le surendettement sont des thématiques abordées lors des interventions proposées.

Afin de sensibiliser et de donner des informations pertinentes sur les causes du surendettement pour des personnes adultes, différents fascicules ont été créés. Le budget, le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire sont notamment des thèmes analysés dans ces brochures.

- Un module de sensibilisation est mis à la disposition des services sociaux afin qu'ils puissent parler de certaines thématiques telles que l'argent, le budget, le crédit à la consommation et le crédit hypothécaire avec leur public cible.
- Afin de sensibiliser les enfants dès 6 ans, des dossiers et outils pédagogiques sont également accessibles aux enseignants ainsi qu'aux professionnels de l'aide à la jeunesse.
- Un service d'accompagnement psychosocial est en cours de construction.
- Un centre de documentation est également ouvert à ceux qui voudraient trouver des ouvrages en lien avec la consommation et l'argent (livres pour enfants et adultes, articles…).
- En tant que centre de référence, la coordination de groupes d'appui est assurée. Si un service de médiation de dettes de la province est intéressé à la création d'un groupe d'appui, le service prévention reste à sa disposition pour l'aider à sa création.
- Ces actions de prévention ont été récemment complétées par des formations proposées à un public de « personnes-relais » (aides-familiales, enseignants…). Ces formations portant sur la relation à l'argent, le budget, les économies d'énergie et les crédits à la consommation… ont pour objectif de sensibiliser ces personnes au surendettement. Des outils pratiques et théoriques sont fournis afin que les acquis puissent être transposés aux personnes avec qui elles travaillent. Outre ces projets, l'équipe prévention collabore également à divers projets tels que « La journée sans crédit », « le protocole de collaboration sur la prévention de l'endettement »…

Pour conclure, l'objectif de ce travail d'information et de prévention est de permettre au public d'acquérir la connaissance et la maîtrise des codes qui régissent la société de consommation. Il pourra alors disposer du recul nécessaire pour éviter les pièges de la surconsommation et consommer au mieux pour son bien-être personnel et celui de la société.

Sources : Extraits de la Gasette

Renseignements :

GROUPE ACTION SURENDETTEMENT
Grand-Rue, 4 - BP2
6630 MARTELANGE
Tél: 063/60.20.86
Fax: 063/43.49.25
gas.prevention@skynet.be

Forum surendettement

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement a créé un forum qui se veut un espace de partage d'expériences, de conseils et de réponses entre personnes intéressées personnellement ou non par la problématique du surendettement. L'équipe de l'Observatoire modère les échanges et fournit les précisions juridiques et économiques nécessaires.

L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement

http://socialsante.wallonie.be/forumsurendettement/index.php

Salon du social à Bastogne

Le salon du social à Bastogne, organisé conjointement par l'Amo provinciale Média jeunes et le Cpas de Bastogne, s'est déroulé les 4 et 5 février 2010. L'occasion de découvrir de nombreux organismes actifs sur le territoire de la commune ou dans toute la province. Plusieurs spectacles et une conférence Thomas d'Assembourg ont drainé un large public.

Marche mondiale des femmes

Le 8 mars 2010, des femmes issues de différents organismes comme Vie Féminine, les Femmes Prévoyantes Socialistes, Oxfam, la Maison du Pain, etc…se sont réunies au Hall polyvalent afin de réaliser des fresques collectives sur le thème de la Marche mondiale des femmes: « Autonomie économique » et « la Violence envers les femmes ». La fresque sélectionnée sera imprimée sur bâche et pourra être exposée afin de poursuivre la sensibilisation.
Cette activité animée par le Miroir Vagabond a été réalisée grâce au soutien de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, la Communauté française et le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg.

La nouvelle Direction "Handicap et Actions en Milieu Ouvert"

La nouvelle **« Direction Handicap et Actions en Milieu Ouvert »**, créée en juillet 2009 à Arlon au sein de l'Administration provinciale, constitue une structure et un cadre favorables au développement des activités des services d'accompagnement "Sahmo" et d'aide à l'intégration "Autilux". Le souci permanent de répondre au mieux aux demandes et aux besoins des personnes handicapées qui souhaitent un soutien pour mener à bien leurs projets de vie en milieu "ordinaire" (hors des institutions adaptées) se traduit par une évaluation régulière du travail, par une adaptation des objectifs et missions, et par l'établissement de collaborations toujours plus nombreuses avec des services généraux ou spécialisés et des associations qui favorisent l'épanouissement du citoyen en général au niveau social, culturel et sportif.

La pratique de l'accompagnement s'articule sur deux approches à la fois antagonistes et complémentaires : l'individualisation du projet d'accompagnement et l'intégration sociale.
La première met en valeur la personne avec ses qualités, ses différences, ses droits. La personne est le "centre" de tout projet élaboré à partir de ses capacités, de ses souhaits et de sa situation. L'environnement social doit l'accepter comme telle avec ses différences et ses choix de vie.
La seconde tend à soumettre la personne aux normes et aux règles en vigueur. La personne handicapée doit se "rapprocher" de la normalité et mener une vie la plus "ordinaire" possible.
Cette pratique cherche à rencontrer et à combiner les avantages des deux conceptions dans le plus grand intérêt de la personne handicapée. La personne handicapée est considérée comme un citoyen à part entière qui doit pouvoir mener une vie conforme à ses aspirations au sein de la communauté en y bénéficiant de tous les avantages de toute nature et des facteurs favorables à son propre épanouissement. La personne handicapée - comme tout autre citoyen - ne peut trouver pleinement sa place au sein de la société que si la communauté adapte ses normes aux particularités de tous et si, de son côté, la personne en situation de handicap tend à rencontrer un minimum de normes. La réussite de toute inclusion repose sur une attitude positive et volontariste de deux partenaires : la personne et la communauté.

Service d'aide à l'intégration pour jeunes avec autisme (agréé AWIPH MAH 447)

Le service s'adresse à tout jeune entre 6 et 20 ans, présentant des troubles autistiques, inscrit à l'AWIPH, et résidant en province de Luxembourg.
L'accompagnement des jeunes peut se poursuivre au-delà de 20 ans; il sera assuré par les agents du service d'accompagnement SAHMO. La double fonction assurée par certains agents au sein des deux services d'aide à l'intégration et d'accompagnement facilite cette transition.

La demande d'intervention introduite par les parents est accompagnée de documents établis par un service spécialisé agréé, attestant le diagnostic d'autisme. Une aide dans ces premières démarches peut être apportée.
La Province garantit l'égalité des personnes handicapées devant l'admission au service en pratiquant la gratuité des prestations. Aucune participation financière n'est réclamée pour l'accompagnement, et ce quelle que soit l'importance ou la fréquence des services rendus. Toutefois, une contribution financière modique peut-être demandée à la famille pour la participation du jeune à certaines activités ou animations qui occasionnent des frais extraordinaires (droits d'entrée, frais de séjour, …). La participation à ces activités relève toujours du libre choix de la famille.

Objectifs et pratiques

Le jeune autiste est accompagné avec l'objectif de favoriser sa participation à la vie familiale et sociale, et son intégration dans les milieux de vie ordinaires qu'il fréquente.

Cet objectif est poursuivi principalement sur les plans familial, scolaire (ordinaire ou spécialisé), social, sportif, culturel, et, le cas échéant, professionnel.
Le service intervient dans l'environnement humain et social du bénéficiaire, afin que cet environnement puisse s'ouvrir davantage à la personne autiste et faciliter son intégration sociale.

Cet accompagnement respecte les principes énumérés dans l'Arrêté du Gouvernement wallon du 19 septembre 2002 relatif à l'intégration des jeunes handicapés.
Le Service répond à une demande individuelle formulée par le jeune ou par sa famille.
Le projet d'accompagnement se construit au départ d'une analyse des besoins du jeune et de sa famille. Il valorise les potentialités du jeune et implique au maximum le jeune, sa famille et ses proches.
L'accompagnement contribue à stimuler les capacités d'autonomie du jeune et de sa famille.
Il s'inscrit dans une démarche de travail en réseau : il se réalise en collaboration avec les autres intervenants psycho-médico-sociaux et en utilisant, chaque fois que cela est possible, les services généraux.
Le service garantit l'indépendance et la liberté de choix du jeune et de sa famille, et respecte leurs convictions idéologiques démocratiques, philosophiques ou religieuses.
Le service apporte au jeune et à sa famille un soutien individualisé et une information en concertation avec les différents intervenants (différents services peuvent participer au projet éducatif) afin de donner du sens et de la cohérence aux différentes interventions entreprises.

Les différentes actions suivantes sont développées :

L'accompagnement individuel suscite la participation du jeune dans ses milieux de vie ordinaires et favorise ses compétences, son autonomie et son épanouissement personnel.
Le service incite le jeune à développer son réseau relationnel et son champ d'expériences sociales.

Les activités collectives organisées en dehors du temps scolaire visent à renforcer les potentialités du jeune et à valoriser les ressources de celui-ci dans ses interactions avec son environnement social. Cette forme d'accompagnement s'inscrit dans le cadre du projet d'accompagnement du jeune. La participation optimale de celui-ci est toujours recherchée.

Action communautaire. Le service développe une dynamique de réseau qui tend à créer des synergies locales entre les autorités, les services spécialisés ou généraux et les associations afin de générer des compétences et des ressources à long terme qui favorisent l'intégration de jeunes handicapés.

Accompagnement scolaire.
Le service assure un accompagnement du jeune au travers d'activités le plus souvent individuelles.
La forme de ce soutien à l'intégration scolaire sera fonction des capacités du jeune et de ses besoins, des choix des parents, et des moyens humains et matériels disponibles.
Ce travail de soutien s'insère dans une action globale où chacun des intervenants contribue par ses compétences spécifiques à une connaissance particulière du jeune, la coordination de ces différents apports devant permettre un suivi pluridisciplinaire cohérent et collégial.
Cet accompagnement se fera en milieu scolaire, en milieu familial, dans les locaux du service ou dans tout autre environnement favorable à un apprentissage.

L'accompagnement veille à:
- stimuler et développer la communication des bénéficiaires dans leurs différents milieux de vie : à la maison, dans l'institution (phase de transition à l'âge adulte), dans le cadre d'activités de loisirs, à l'école, etc.
- travailler les compétences spécifiques
- développer les compétences sociales des bénéficiaires
- adapter l'environnement au jeune : mettre en place et veiller à la mise en place par d'autres acteurs des principes du programme TEACCH dans ses différents milieux de vie. (Ce programme vise l'apprentissage systématique de tout ce dont l'enfant a besoin pour acquérir une habileté, et en définitive une indépendance maximale possible).
  L'enfant apprendra les gestes: sauter, prendre une balle, une fourchette; ensuite les gestes plus complexes : se vêtir, manger, se laver.)
- apprentissages développementaux : autonomie au niveau de l'hygiène, l'alimentation, l'habillage; également faire les courses, notion d'argent, cuisiner, nettoyer, se déplacer (transport), ...
- optimaliser le temps libre des bénéficiaires

- organiser la participation à des activités collectives de loisirs
- faciliter l'intégration scolaire à tous les niveaux : par exemple, mettre des règles en place en classe, optimaliser le temps libre en faveur du jeune pendant la cour de récréation, etc.
- travailler les problèmes d'apprentissage
- assurer la transition du parcours scolaire à la vie professionnelle.

La pluridisciplinarité de l'équipe (psychologue, instituteur, logopèdes, éducateurs et assistant social) est le garant d'un accompagnement de qualité du jeune et d'un soutien adapté aux attentes de la famille.

Renseignements :

Province de Luxembourg
Direction "Handicap et Actions en Milieu Ouvert"
AUTILUX - service d'aide à l'intégration
16 rue Zénobe Gramme
6700 ARLON
Directeur: Patrick Hendrickx : 063/22.73.62
Responsables pédagogiques: Petra Buyck (0497/51.72.91) et Isabelle Corbiau (0499/57.83.64)

Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes en milieu ouvert (agréé AWIPH MAH 447)

sahmo
service d'accompagnement

Qui peut bénéficier des interventions du service ?

Toute personne handicapée suite à une altération des ses capacités physiques ou sensorielles.
Toute personne présentant une limitation importante de ses capacités d'intégration socio-professionnelle.
Toute personne handicapée mentale.

Conditions particulières

Etre âgé de 18 à 65 ans (au moment de l'introduction du dossier à l'AWIPH).
Résider effectivement dans une commune de la province de Luxembourg.
La Province garantit l'égalité des personnes handicapées devant l'admission au service en pratiquant la gratuité des prestations. Aucune participation financière n'est réclamée pour l'accompagnement, et ce quelque soit l'importance ou la fréquence des services rendus. Toutefois, une contribution financière peut être demandée pour la participation à certaines activités ou animations qui occasionnent des frais extraordinaires (droits d'entrée, frais de séjour, …).

Objectifs et pratiques

Le service aide les personnes handicapées à vivre en autonomie (hors des institutions) dans un cadre et des conditions socialement favorables. L'accompagnement se traduit par des conseils pour faciliter les décisions, un soutien pour la mise en œuvre des différents projets de vie, et des aides pour réaliser les différentes démarches et actes de la vie courante (logement, emploi, formations, gestion budgétaire, démarches administratives, loisirs, santé, citoyenneté, …).

La pratique du service s'appuie sur des présupposés, des valeurs. La personne handicapée est considérée comme étant capable de poser des choix, de prendre des risques et de mener à bien son projet en milieu moins protégé.

Tout projet d'accompagnement repose sur le principe: "responsabiliser la personne handicapée tout en respectant les capacités, le rythme d'évolution, et les souhaits de chacun".
Nous envisageons donc la personne handicapée en fonction de la situation de handicap vécue et surtout, en fonction de ses compétences et de ses ressources (C. Bartholomé, 2007).
Le projet s'élabore à partir d'une demande exprimée par la personne.
Ce principe de travail à la demande témoigne d'une reconnaissance de la personne handicapée en tant que sujet, c'est-à-dire personne ayant la maîtrise de ses choix et de son devenir. La personne handicapée se voit octroyer les mêmes droits à prendre un risque qu'une personne « normale » (C. Bartholomé, 2007).
L'accompagnement a pour principal objectif de placer la personne au cœur du processus, de miser sur ses potentialités et ses ressources, mais aussi sur celles de son entourage. Il s'appuiera sur un substrat à caractère essentiellement relationnel et plus précisément, sur la volonté de recréer du lien social autour de l'individu et de lui redonner une place dans la société (C. Bartholomé, 2007).

Aider la personne handicapée à se construire, à devenir cet individu autonome et capable de tenir sa place ne peut s'envisager indépendamment des obstacles sociaux, des barrières sociales que dresse la société. Il est donc essentiel que les services d'accompagnement réalisent également un travail sur l'environnement de la personne, et ce à différents niveaux.

Il peut s'agir de travailler au niveau des normes sociales (travailler sur l'acceptation de la parentalité et de la sexualité des personnes handicapées), des dispositifs législatifs (dispositifs législatifs anti-discrimination), des infrastructures publiques, des services sociaux, ou du réseau de proximité de la personne. Dans cette optique, il est particulièrement intéressant de constater que se développent aujourd'hui de nombreux nouveaux dispositifs se focalisant sur l'entourage proche de la personne handicapée : services de répit pour parents d'enfants polyhandicapés, services de soutien aux proches, etc. Les services d'accompagnement témoignent eux aussi d'un travail qui se déplace parfois vers les proches de la personne handicapée. L'objectif est finalement d'aider la famille dans son travail de soutien de la personne handicapée mais aussi souvent, de rétablir le lien social avec la personne handicapée afin que celle-ci ne soit pas placée dans des structures plus lourdes (C.Bartholomé).

Le travail est accompli soit sous forme d'entretiens ou d'activités dans les bureaux du service, soit sous forme d'interventions diverses au domicile ou dans le milieu de travail ou dans tout autre endroit que les bénéficiaires fréquentent (en fonction des besoins ou des possibilités de déplacement de chacun).

Nous avons pour mission, entre autres, d'informer et d'orienter les personnes handicapées vers tous les services qui peuvent leur être utiles (mutualités, maisons de la Justice, aides familiales, administrations communales, administrations provinciales, ministères régionaux et fédéraux, CPAS, FOREM, ONEM, syndicats, agences d'intérim, entreprises de travail adapté, employeurs , AWIPH, associations sportives ou culturelles, …).

Le Sahmo est agréé par l'AWIPH en tant que service polyvalent. Un accompagnement individualisé est proposé aux personnes handicapées mentales, un accompagnement-conseil aux personnes handicapées physiques, et un accompagnement spécifique pour les sourds. L'accompagnement des personnes sourdes est assuré par une assistante sociale qui maîtrise parfaitement la langue des signes.

L'accompagnement respecte les principes énumérés dans l'Arrêté du 22 avril 2004:

L'accompagnement consiste à favoriser la participation active et personnalisée des bénéficiaires à la réalisation de leurs projets et le développement de leur citoyenneté dans leur milieu de vie. Cette participation active est basée sur la mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des compétences, et le développement du bénéficiaire.

L'objectif est poursuivi notamment sur les plans suivants : familial, social, culturel, scolaire, professionnel, formation, santé, loisirs.

L'accompagnement respecte les principes suivants :

1°) Il s'inscrit dans une recherche de qualité de vie en fonction du rythme de chaque personne ;

2°) Il favorise l'exercice des droits et des devoirs en lien avec la citoyenneté ;

3°) Il se réalise dans une pluralité de lieux, avec une pluralité d'acteurs, dans une démarche de partenariat ;

4°) Il s'inscrit dans une démarche de travail en réseau et renforce, dans une approche transversale des problématiques rencontrées par le bénéficiaire, les coordinations internes et externes ;

5°) Il concourt à remettre la question du handicap au cœur de la communauté en vue de mobiliser les ressources de celle-ci et d'entrer dans une réflexion portant sur une nouvelle façon de vivre ensemble.

Activités complémentaires

En plus de l'accompagnement individualisé, des activités collectives sont organisées, des collaborations sont développées avec différentes associations et différentes actions communautaires sont menées régulièrement.

Les ateliers collectifs permettent un apprentissage dans certains domaines nécessaires au développement de l'autonomie (ateliers cuisine, santé, courses, informatique, parentalité, créatifs - artistiques, ...) et la socialisation des personnes handicapées à travers ces activités de groupe. L'intégration dans un "groupe ordinaire" déjà existant (associations diverses ouvertes à tous les citoyens) sera toujours privilégiée.

Le travail communautaire se centre sur l'environnement (au sens large) des personnes handicapées. Il s'agit en général d'un travail de sensibilisation des autorités publiques, des services publics et sociaux, des entreprises privées et des populations locales à la problématique du handicap. Il s'agit de travailler sur les obstacles (physiques, sociaux, administratifs, etc.) que rencontre la personne handicapée dans sa vie de tous les jours. Le travail communautaire s'inscrit donc dans cette logique qui prône une intégration-participation complète de

la personne handicapée dans la société, par un travail effectué directement sur le milieu de vie ordinaire (C.Bartholomé, 2007).
Le travail communautaire va de pair avec "un travail en réseau" qui concerne le milieu de vie, le milieu relationnel de la personne handicapée. Ce travail de réseau s'inscrit dans une perspective de reconstruction du lien social autour de la personne handicapée. L'objectif est souvent affiché par les praticiens de l'accompagnement : retisser du lien autour de la personne. La figure par excellence du membre de ce type de réseau est le voisin de la personne handicapée. Ce réseau est donc informel, basé sur un idéal de solidarité. Dès lors, ses contours sont vastes, flous et recouvre les différentes dimensions de la vie de la personne handicapée. Il s'agira tout autant du collègue de travail, de la petite amie, de la famille, du voisin, du commerçant du coin, du médecin traitant en passant par le coéquipier de l'équipe de foot, etc. Ce réseau concerne donc des individus ayant des statuts et des interactions très variés avec la personne handicapée (C.Bartholomé, 2007).

Renseignements :

Province de Luxembourg
Direction "Handicap et Actions en Milieu Ouvert"
SAHMO - service d'accompagnement
16 rue Zénobe Gramme
6700 ARLON
Directeur: Patrick Hendrickx : 063/22.73.62
Responsables pédagogiques: Pascal Derwael (0499/67.46.50)

Services partenaires (asbl) et permanences

Depuis plusieurs années, plusieurs collaborations ont été engagées avec des services sociaux ou des associations qui contribuent activement, par leur savoir-faire et leurs compétences, à l'intégration des personnes handicapées dans la société tant au niveau socio-professionnel qu'au niveau culturel et récréatif. C'est ainsi que, animés par un souci permanent de pouvoir offrir aux personnes de la province davantage de services, trois collaborateurs sont accueillis dans les locaux de la rue Zénobe Gramme à Arlon qui proposent des permanences ou des activités : la Maison des Sourds, l'Espace Informatique Malvoyance, et le Service Ambulatoire de Santé Mentale pour Personnes Sourdes.

"Espace Malvoyance - Informatique et Loisirs"

C'est un espace de partage de savoir-faire.
L'association propose aux déficients visuels, quelles que soient leurs capacités résiduelles, une initiation « sur mesure » aux techniques adaptées (logiciels-zoom, synthèse vocale, …). Les objectifs potentiels vont de, par exemple, lire un texte sans fatigue, à l'apprentissage pointu de l'informatique.
C'est aussi un lieu de rencontre et d'échanges qui se veut avant tout convivial.

Ouvert le mardi de 10h à 16h.

Renseignements :

Jean-Marie Ponsard 063/22.78.90
Pierre Thielemans 061/61.17.49

"Maison des Sourds de la province de Luxembourg" asbl

La Maison des Sourds est une Asbl dont les objectifs sont les suivants:

- donner aux Sourds, et en priorité aux Sourds habitant en province de Luxembourg, un endroit où ils peuvent rencontrer d'autres Sourds, se divertir, s'informer, discuter en langue des signes, …
- organiser des activités récréatives afin que les Sourds, les Malentendants et les Entendants qui participent à ces activités puissent apprendre à se connaître et à se respecter
- proposer des conférences et des rencontres thématiques avec des organismes publics et privés (services de la Région wallonne et de la Province de Luxembourg, services d'aide aux personnes handicapées, associations, ...) afin de proposer à ses membres une information détaillée et actualisée
- sensibiliser les Entendants. Beaucoup d'Entendants ne connaissent pas la surdité. Beaucoup pensent qu'être sourd, c'est simplement ne pas entendre ou entendre mal, et que pour communiquer, il suffit de parler fort ou d'écrire. Beaucoup d'Entendants pensent qu'être sourd, c'est être handicapé ou avoir un problème mental ou intellectuel. La Maison des Sourds accueille les Entendants pour qu'ils comprennent qu'être sourd, c'est être simplement différent. Beaucoup d'Entendants

sont ainsi surpris de pouvoir communiquer avec des Sourds et d'apprendre des choses en les connaissant mieux

La Maison des Sourds est ouverte le troisième samedi de chaque mois.

Renseignements :

Catherine Simon 0496/57.32.64 ou 0494/60.80.82 (par sms)
063/22.93.69 (par fax).
mslarlon@gmail.com

"Le Service Ambulatoire de Santé Mentale pour Personnes sourdes – Réseau Wallon"
(Asbl SeLINa agréée par le Service Public wallon des Affaires Sociales et de la Santé)

Cette Asbl, dont le siège est à Namur, propose des consultations spécialisées pour personnes sourdes et leurs familles qui sont assurées par des psychologues utilisant la langue des signes.

La souffrance psychologique doit être écoutée et accompagnée par des professionnels respectueux de la culture et du mode de communication de chacun.
Chaque personne qui souffre a le droit d'en parler dans sa langue. C'est vrai pour les entendants, cela doit être vrai aussi pour les sourds.
Jusqu'à présent, les personnes sourdes devaient utiliser des services organisés et pensés pour les personnes « entendantes » (hôpitaux, services de santé mentale, ... qui ne connaissent ni la culture des sourds, ni la langue des signes) ou des services non habilités à répondre à des demandes d'aide en santé mentale (assistants sociaux, services d'interprètes) .

Cela conduisait souvent à des erreurs importantes de diagnostic et/ou à des orientations thérapeutiques inadéquates (hospitalisations abusives, banalisations à outrance, ...).
La personne sourde ne se sentait pas aidée, renonçait et restait souvent seule avec sa souffrance.

Le service a pour mission d'offrir un service d'aide psychologique aux personnes sourdes (ou devenues sourdes) et malentendantes ainsi qu'à leur famille.
Le service répond aux demandes individuelles ainsi qu'aux demandes des services sociaux, des hôpitaux, des écoles, … pour parler des difficultés de la vie, de couple, de famille, de la souffrance, de la dépendance à l'alcool, aux drogues, ... parler de son malaise à être avec les autres, parler de sa solitude, de son anxiété, ...

Il dispose d'une équipe de professionnels (médecin psychiatre, psychologue, assistante sociale) formés en psychothérapie familiale et/ou psychanalytique respectueux de la culture des sourds et qui communiquent en langue des signes.

Consultation sur rendez-vous dans les locaux du SAHMO à Arlon.

Renseignements :

Service Ambulatoire de Santé Mentale pour Personnes Sourdes
Rue de Dave, 124
5100 JAMBES
Tél : 081/30.59.29
Fax : 081/30.55.20
GSM : 0498/26.08.62
ssms@skynet.be

Année de la pauvreté

Compte-rendu de la table ronde du 1er décembre

Dans le cadre de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté, le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de la Luxembourg a lancé, en collaboration avec l'ensemble des Départements provinciaux, une réflexion en profondeur sur le thème de la pauvreté et plus spécifiquement au niveau de notre province.
Il nous a tout de suite paru nécessaire de faire un état des lieux de la pauvreté en province de Luxembourg via une table-ronde. C'était l'évènement phare de lancement qui s'est déroulé le 1er décembre 2009 au Centre culturel de Libramont.
Un échange de points de vue a eu lieu au sein de différents ateliers sur les thèmes du logement, de la culture et de l'enseignement, de l'accès aux soins de santé, de l'emploi et de la formation, et de la famille.
Le compte-rendu de ces ateliers sont présentés ci-dessous.
En parallèle aux initiatives qui découleront de cette table-ronde, d'autres activités sont en cours de réalisation au cœur des groupes de travail.

Compte-rendu de l'atelier n°1 : Logement

L'animateur a, au préalable, rappelé que le logement est considéré comme un droit fondamental par la Constitution belge. Pour les citoyens, c'est souvent la priorité n°1, la base indispensable pour une qualité de vie.

Pour aborder l'atelier, il a proposé 4 portes d'entrées déjà évoquées dans le cadre d'un groupe de travail sur le logement mais qui ne sont en aucun cas exclusives et qui peuvent ouvrir d'autres portes et problématiques.

Ces quatre portes sont :

1°) L'habitat permanent en camping.
2°) La pérennisation et le développement des AIS de notre province.
3°) Les économies d'énergie dans les logements sociaux et privés.
4°) La formule du logement kangourou (une personne âgée qui accueille dans son logement un jeune moyennant certaines modalités).

Le débat s'engage sur la problématique de **l'habitat permanent** en camping car pour la plupart des intervenants, la Région wallonne va trop loin dans ce domaine en cherchant à mettre un terme à cette forme d'habitat sans avoir les moyens, au niveau logements et politique sociale, d'une réelle alternative.
Cette situation de résidence permanente en camping, autrefois acceptée ou du moins tolérée, est aujourd'hui remise en question. Alors qu'en Flandre, une caravane résidentielle peut être considérée comme un logement, la Wallonie ne l'accepte pas pour des raisons d'aménagement du territoire ou d'image…
Or, si le logement en camping est souvent la dernière solution et s'il faut développer au maximum les possibilités d'un réel choix des citoyens en leur offrant des logements sociaux de qualité à des prix abordables, il ne faut pas sous-estimer les raisons qui motivent certaines personnes à choisir **volontairement** de vivre en camping résidentiel.

Ce sont notamment les membres de l'association « Droit au logement différent » qui évoquent les aspects suivants :

- C'est une formule qui permet de faire d'autres choix avec un budget limité (exemple de l'acquisition d'un chalet pour un remboursement de 196 € par mois).
- Le chez soi est peut-être modeste mais les personnes sont propriétaires de leur caravane alors qu'ils ne sont que locataires d'un logement social.
- L'habitat permanent en camping n'est pas toujours la misère noire mais un cadre qui permet aussi de renouer et de renforcer les liens sociaux.
- L'augmentation des frais est sensible lors de la transition vers un logement en dur avec en perspective la spirale du surendettement.
- Il ne faut pas mettre l'ensemble des personnes concernées dans le même panier et tenir compte de la situation réelle sur le terrain.

La mission de soutien attribuée aux AIS en collaboration avec la Région wallonne, les communes et sociétés de logements, afin d'aider ceux qui souhaitent quitter les campings résidentiels est précisée. En outre, il faut constater que certains campings étaient en zones inondables et particulièrement mal équipés au niveau de leurs infrastructures (eau, électricité, sanitaires…)

Plusieurs représentants de CPAS évoquent la problématique des domiciliations mais aussi la stratégie de survie qui conduit au choix du camping résidentiel.

Face au constat du manque de logements sociaux et pour répondre à la demande, ne faudrait-il pas adopter une politique pragmatique. Ainsi, une nouvelle législation permettrait de sortir de l'impasse en acceptant le logement permanent en camping résidentiel dans des zones correctement aménagées et en aidant les démarches allant dans ce sens ?

La pérennisation et le développement des AIS de notre province

Les principes de base du fonctionnement des AIS sont exposés ainsi que les avantages respectifs pour les propriétaires (loyer garanti / remise en état / gestion assurée / aides régionales et provinciales / exonération du précompte immobilier) et pour les locataires (suivi social et loyer inférieur en moyenne de 1/3 par rapport aux prix du logement sur le marché privé locatif)

Les trois AIS couvrent notre province sur 43 communes avec un parc de logements approximativement de 350 logements et un loyer moyen de 250 à 300 €.

Si les listes d'attentes sont aussi longues que celle des sociétés de logements sociaux (500 candidats pour l'AIS Nord-Luxembourg) un avantage semble être le mode d'attribution des logements où le critère local, tant dans la composition du comité d'attribution que dans les critères d'attribution, reste important contrairement à la situation actuelle dans les sociétés de logements sociaux.

Le risque de politisation des attributions évoqué est cependant limité vu la diversité des représentants publics (Province /Commune/ CPAS) mais aussi la présence du monde associatif dans le comité d'attribution.

Le soutien de la Province aux AIS est loin d'être négligeable avec 25.000 € de subsides par AIS et une prime aux propriétaires qui font des travaux dans le logement mis en gestion (budget de 75.000 € en 2009)

Assurer la poursuite du développement des AIS semble indispensable pour renforcer l'offre en logement pour les revenus modestes.

Les économies d'énergie dans les logements sociaux et ceux gérés par les AIS.

La cellule de développement durable de la Province de Luxembourg a mis en place des groupes de travail de locataires au sein de sociétés de logements sociaux et d'AIS afin de les soutenir dans des démarches d'économies d'énergie.

Si une partie de la démarche consiste à modifier les comportements individuels et à faire les gestes économiseurs d'énergie au quotidien, il est clair que la question des aménagements structurels des bâtiments est incontournable. La première étape étant la visite d'un auditeur pour faire un diagnostic énergétique du bâtiment.

En effet dans le logement public, si les nouveaux logements sont aux normes K40 (taux d'isolation très important) c'est loin d'être le cas des anciens bâtiments qui ne sont l'objet d'aménagements d'isolation que dans la mesure des moyens (limités) disponibles.

Pour les logements privés, la problématique est différente, car comment convaincre les propriétaires de faire des investissements économiseurs d'énergie qui profiteront d'abord aux locataires et éviter que ce type de travaux ne soit le prétexte au départ des locataires à revenus modestes pour les remplacer par des locataires plus aisés ?

Le danger est que les logements déficients au niveau énergétique ne deviennent les ghettos des locataires les plus modestes…

Dans ce cadre, la démarche de six CPAS de la région de Famenne qui se sont regroupés dans l'association « Famenne énergétique » pour travailler dans le cadre des

plans de guidance énergétiques de la Région wallonne et des prêts pour les investissements économiseurs d'énergie est particulièrement intéressante.

Pour l'ensemble des intervenants, si les moyens sont limités, la priorité absolue doit être accordée aux investissements d'isolation et plus particulièrement dans les logements sociaux qui accueillent un public fragilisé.

D'autres sujets abordés…

La nécessité d'assurer une réelle sécurité et assistance juridique aux communes pour que la loi sur le droit de réquisition des logements vides soit réellement appliquée sur le terrain face au sacro saint droit de propriété…

La problématique, dans le cadre de l'aide à la jeunesse, de trouver des kots corrects à des prix raisonnables.

La difficulté pour les anciens SDF ou résidants en maison d'accueil, ainsi que pour les personnes bénéficiant du RIS (Revenu d'Intégration Sociale), d'accéder à un logement du fait de l'étiquette « cas sociaux » aux yeux des propriétaires.

Compte-rendu de l'atelier n°2 : Culture et enseignement

Bien qu'un atelier regroupant Culture et Enseignement ait été organisé, les personnes présentes ont souligné qu'il n'existe pas ou peu de passerelles entre la culture et l'enseignement dans les pratiques de tous les jours.
En effet, la participation des écoles aux activités des centres culturels sont rares. Elles ne dépendent souvent que d'initiatives personnelles des professeurs.
Aucune politique de coopération d'institution à institution n'est appliquée.

Parler de la culture, c'est avant tout parler de richesse plutôt que de pauvreté. En effet, nous avons tous une culture. Le problème est de définir ce qu'est la culture, ce qui se cache derrière cette notion. Tout au long de la discussion, les participants ont donné des éléments de réponse.

Pour certains, la culture est une lecture du monde particulière, pour d'autres, c'est l'identité d'un groupe, la manière dont les gens entretiennent des relations à l'intérieur de ce groupe et avec les personnes extérieures à ce groupe. La culture, c'est la capacité de choisir, elle s'apprend par la participation à de multiples formes d'activités culturelles. La culture familiale est différente de la culture de l'école et la culture du quart-monde est différente de la culture des classes moyennes. Certaines cultures dominent d'autres.
Les participants ont souligné qu'il est important de ne pas imposer la culture dominante à tous, que les personnes précarisées n'ont pas à s'adapter à la culture des personnes aisées. Nous avons tous une culture qui mérite de s'exprimer, d'être découverte par d'autres.
L'interculturalité n'est donc pas seulement la rencontre des cultures de différents pays, c'est aussi la rencontre des différentes cultures familiales, des différentes cultures des classes sociales. Malheureusement, trop souvent, on renvoie une image négative des cultures différentes de la culture dominante.

La culture est le propre de l'humain et est en constante évolution.
Pour les personnes précarisées, il est important de partir de leurs envies, de leurs demandes pour mettre en place une offre culturelle intéressante et qui correspond à leurs attentes.
Dans le domaine culturel, il est important d'aller vers l'autre et puis de le laisser lui-même s'exprimer. Les allées et venues d'une culture à l'autre, d'un monde à l'autre sont essentielles.

En ce qui concerne l'enseignement, les participants ont surtout évoqué ces difficultés : le manque de moyens dans les écoles, le manque de temps des professeurs, le manque d'implication des parents dans la vie scolaire, etc.
Pour un enseignement de qualité, il faut créer une relation de confiance entre l'enseignant, les parents et les enfants. Cela prend du temps et demande l'implication de chacun, ce qui n'est malheureusement

pas toujours possible.
Il y un réel manque d'investissements sur nos enfants et leur futur.

En ce qui concerne la culture à l'école et surtout les différentes cultures présentes dans une même classe, il est souligné le manque de formation des enseignants à ce niveau. Les problèmes spécifiques des enfants provenant de milieux précarisés sont rarement abordés. La culture dominante est généralement imposée à tous. Par ailleurs, l'accès au théâtre, à des activités culturelles n'est pas facilité. Il existe peu de contacts directs entre les écoles, professeurs et directeurs, et les centres culturels. Pourtant, l'école doit permettre aux enfants et adolescents de se lancer dans une dynamique culturelle si ce n'est pas le cas dans leurs familles.

La motivation des personnes à participer à des activités culturelles a également été évoquée par les participants de l'atelier. La constatation majeure est que si les activités culturelles, telles que les stages et ateliers, sont organisées à la demande du public, elles rencontrent généralement un beau succès.
La question de la motivation se pose aussi pour les intermédiaires qui informent sur les activités culturelles disponibles. L'article 27, par exemple, est connu mais les usagers ne sont pas toujours au courant de toutes les offres proposées.

Il est difficile de parler de culture en province de Luxembourg sans parler de mobilité. Beaucoup de musées se situent par exemple à Bruxelles à deux heures de train. Le coût pour s'y rendre n'est pas négligeable. Il existe bien sûr des centres culturels de proximité, des bibliothèques, des discobus mais étant donné le caractère rural de la province, ces lieux restent inaccessibles pour de nombreuses personnes.

La fracture numérique est également un souci pour les personnes précarisées mais aussi pour les seniors. De plus, les écoles sont toujours en difficulté pour obtenir le matériel approprié et proposer des cours de qualité à leurs élèves.

Au final, il ressort de cet atelier la nécessité d'une meilleure coordination entre le culturel, le social et le scolaire ainsi qu'une meilleure formation des travailleurs sociaux et des enseignants sur les différentes cultures rencontrées parmi les usagers.
Par ailleurs, les bibliothèques doivent être encouragées à appliquer le nouveau décret qui renforce leur rôle d'éducation permanente et leur devoir d'aller à la rencontre des personnes les plus précarisées.
Plus concrètement, il est également demandé de proposer une journée gratuite par semaine dans tous les musées du pays.

Compte-rendu de l'atelier n°3 : Accès aux soins de santé

Un état des lieux de la Belgique au sein de l'OCDE a été présenté :

- En Belgique, 75,1% des dépenses courantes de santé sont financées par des fonds publics, un niveau proche de la moyenne des pays de l'OCDE (72,8%)
- La Belgique compte 4 médecins par millier d'habitants, par rapport à une moyenne de 3.1 dans les pays de l'OCDE.
- En Belgique, le nombre de lits d'hôpitaux pour soins aigus est de 4,3 lits par millier d'habitants, un peu plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE (3,8 lits)
- L'espérance de vie en Belgique était de 79,5 ans en 2006, légèrement au dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (79 ans).

Certains points significatifs du Rapport Général sur la Pauvreté de 2005 et 2007 ont été présentés ainsi que les recommandations du Rapport Général sur la Pauvreté de 2007.

(RGP 2005) :

- Les coûts des soins de santé augmentent : 28% des ménages sous le seuil de pauvreté postposent leurs soins.
- Le système du tiers payant pose des problèmes d'avance de fonds pour certains patients.
- L'information sur l'accès aux soins est insuffisante et les démarches administratives trop complexes.
- Le volet prévention santé est insuffisant. Il y a un manque de moyens couplé à une complexité institutionnelle.

(RGP 2007) :

- Il n'existe pas de plan global de lutte contre les inégalités de santé.
- Le système du maximum à facturer (MAF) pose des problèmes pour les patients qui ne peuvent pas avancer les fonds nécessaires, le seuil étant à 450€.
- Le statut Omnio n'est pas un statut automatique. Le patient doit le demander. Ce statut est jugé trop complexe et peu connu de la population.
- Une cellule « frais médicaux » existe au sein de Fédasil depuis 2007.
- Il est proposé de créer un « Observatoire fédéral permanent » afin de diminuer les disparités des pratiques des CPAS.

Recommandations :

- Maintenir les soins de santé abordables : couverture maximale de l'assurance obligatoire, diminution des coûts, lutte contre les suppléments, affinements du MAF, tiers payant généralisé, paiement forfaitaire pour la première ligne.
- Combattre les obstacles non financiers : information, simplification.
- Harmoniser les pratiques des CPAS
- Empêcher l'exclusion des soins : adapter l'aide médicale urgente.
- Garantir une offre médicale dans les quartiers pauvres
- Rendre la prévention accessible aux plus pauvres
- Offrir des soins de santé mentale ambulatoires.

Constats et pistes de solutions

Il existe un lien, scientifiquement établi entre le niveau de revenu d'un individu et sa santé. Le niveau socio-économique d'une personne, d'une famille peut influencer l'espérance de vie de plusieurs années.

1/ Les gens fragilisés ne savent pas à quelle couverture sociale ils ont droit.
Raisons évoquées :
Une partie de cette population a des difficultés pour lire. Certains canaux d'information ne leurs sont pas accessibles (internet). Les démarches administratives sont parfois compliquées pour obtenir certains remboursements, à fortiori pour des personnes précarisées.

- Pallier au manque d'information.
- Alléger les démarches administratives.

2/ Malgré un très bon système de soins de santé en Belgique, certaines personnes âgées ont des difficultés à accéder aux soins de santé par manque de moyens financiers alors qu'elles cumulent parfois plusieurs maladies dont certaines ont un caractère chronique.

- Augmenter les allocations sociales afin de rendre leur dignité et leur indépendance aux personnes âgées précarisées.
- Il existe un statut « maladie chronique ». Il n'est pas suffisamment connu. Il faut améliorer la communication de ce type d'intervention.

3/ Il n'existe pas ou plus de structure pour accueillir et prendre en charge de manière récurrente les patients qui ont de grandes dépendances et notamment les patients atteints de la maladie d'Alzheimer.

4/ De plus en plus de personnes retardent certaines visites chez le médecin (dentiste, gynécologue …).

En partie dû au *numerus clausus*, le manque de médecins généralistes dans notre province.

- Il existe des aides financières du Fédéral (Impulséo I, II et III) pour inciter un médecin, fraîchement diplômé ou pas à venir s'installer dans une zone qualifiée de « zone en pénurie ». A côté de ces aides, il faut trouver d'autres incitants.
- Actuellement, deux initiatives sont mises en place par la Province de Luxembourg. L'une consiste en la mise en place d'un projet pilote de « Maison de garde médicale » dans la région de Bastogne. Il y aura un numéro d'appel unique. L'autre initiative consiste en la mise en place d'une Commission spéciale provinciale pour mener des actions afin de lutter contre la pénurie des médecins généralistes en milieu rural. Ces deux initiatives cherchent à améliorer la qualité de vie des médecins généralistes.

5/ Le territoire de la province de Luxembourg est très étendu. Les patients rencontrent fréquemment des problèmes de mobilité pour accéder aux soins de santé.

- Nous avions auparavant des dispensaires/ polycliniques qui offraient à la population une offre de soins de 1ère ligne.
- Les services de taxis sociaux pourraient être sollicités (intervention financière réduite).

6/ Le coût des transports par ambulance ou hélicoptère est très élevé.

7/ Il n'y a pas de centre de rééducation fonctionnelle en province de Luxembourg.

8/ Il y a un manque flagrant de l'offre de soins en santé

mentale dans la province du Luxembourg.

9/ Certaines personnes (ex : personnes âgées) rencontrent des difficultés pour gérer administrativement leurs dossiers soins de santé.

- Les mutuelles proposent que des assistants sociaux se déplacent au domicile des personnes âgées afin de leur apporter une aide dans la gestion de leur dossier.
- Il est peut-être nécessaire de faire un effort de communication auprès du public pour faire connaître ce type de service.
- Les avancées technologiques vont vers la suppression de l'attestation de soins. Le médecin traitant pourrait à l'avenir envoyer lui-même, par informatique, l'attestation de soins à la mutuelle du patient. Ce dernier serait alors directement remboursé par sa mutuelle et n'aurait plus à renvoyer l'attestation de soins.

10/ L'accès aux soins recouvre également le volet prévention (alimentation, activité physique, mode et cadre de vie) mais les moyens ne sont pas suffisants.
Le problème vient notamment du saucissonnage entre les pouvoirs de compétence. En termes de santé publique, la Belgique ne dispose pas d'un plan global.
Au niveau prévention, on touche très peu les personnes précarisées. Comment sensibiliser ce public pour lequel la santé n'est pas une priorité, mais dont le souci premier est de se loger ?

11/ Il y a un problème de proximité des pharmacies de garde. Elles sont parfois très éloignées du médecin de garde, ce qui oblige le patient à faire de long trajet pour se rendre chez l'un puis chez l'autre.

12/ Il existe plusieurs statuts pour aider financièrement le patient (OMNIO / BIM / MAF / maladies chroniques). Néanmoins, certains ne sont pas connus et donc pas utilisés par les personnes qui pourraient en bénéficier.

- Il faut améliorer l'information et la communication de cette information à la population en général.

Compte-rendu de l'atelier n°4 : Emploi/Formation

Idées principales

Replacer l'Humain au centre du débat. Les personnes en recherche de travail ont des obligations, mais elles ont aussi des libertés. Les gens doivent retrouver un espace de liberté socio-économique.
Les personnes demandeuses d'emploi doivent de plus en plus souvent être réinsérées socialement avant d'être réinsérées socio-professionnellement. Il faut d'abord retrouver des repères sociaux. Il faut aussi donner des objectifs concrets à tous, les gens doivent retrouver une « utilité sociale ». Le besoin n'est pas uniquement de la formation et de l'emploi, les personnes sont aussi en demande de développement personnel (et l'un ne va pas sans l'autre).

On constate une diminution de moyens pour les Organismes d'Insertion Socio-professionnelle (OISP), Les Entreprises de Formation par le Travail (EFT), agents d'insertion, etc. pour atteindre l'objectif de réinsertion par le travail et la remise au travail.

Il y a aussi un transfert de charges de l'ONEM. Les personnes exclues se tournent de plus en plus vers les CPAS. Les contrôles en tous genres incitent-il les personnes à faire quelque chose ? On met la pression sur celles et ceux qui sont déjà éloignés de l'emploi ainsi que sur les jeunes qui ont une image négative du FOREM, de l'ONEM et du CPAS (certains jeunes préfèrent travailler au noir plutôt que contacter une de ces structures).
Incohérence entre les moyens mis à disposition et l'augmentation du public. Comment faire avec ces 3 éléments : expulsions du chômage en hausse, donc augmentation du public fragilisé et baisse des moyens pour les organismes d'aide…
Contexte provincial particulier au niveau des déplacements, de la recherche d'emploi, de la localisation des entreprises, etc. D'où pas mal de difficultés pour donner des preuves de recherche d'emploi, etc. La mobilité a un coût élevé, suivre des cours et passer le permis de conduire est très cher. Les démarches entreprises pour trouver de l'emploi a aussi un coût humain et affecte le moral du demandeur d'emploi.

Les assistants sociaux deviennent des « agents de productivité ». Problème entre ce que les AS doivent faire et voudraient faire. On note pour les AS une augmentation du travail administratif et donc une diminution de la relation humaine… Il faut aider les individus à grandir et les prendre pour des numéros n'est pas une solution.

Un autre constat concernant la réglementation et les différents aides ou statuts : il y a tant de formules qu'il est difficile tant pour les demandeurs d'emploi que pour les employeurs de s'y retrouver. Les jeunes ayant terminé leurs études et les demandeurs d'emploi ont peu de connaissance de ce qui existe en termes d'emploi et travail sur le terrain au niveau local. Actuellement la communication n'est pas adaptée à tous les publics.
Est-on à l'aise dans une société où survivent 1.500.000 pauvres ? Le fossé entre les riches, de plus en plus riches, et les pauvres, de plus en plus pauvres, ne cesse de s'agrandir tant dans les pays du Nord que dans les pays du Sud.

Quelques pistes à explorer

Aider avant que la sanction (ex : suspension des allocations de chômage) ne tombe. Il y a un manque de travail préventif.
Les contrôles devraient être incitatifs, constructifs avant d'être répressifs.

Que le demandeur d'emploi ait un référent unique (au FOREM et au CPAS par exemple). Proposer un dispositif d'accompagnement et de suivi qui se ferait du début à la fin.

Mettre en valeur la riche offre de services qui existent en province de Luxembourg via un site Internet ou un numéro de téléphone unique. Idée aussi de créer ou compléter une base de données référençant tous ces services. Une base de données pour les professionnels mais aussi pour les demandeurs d'emploi ou personnes en difficulté. Pour ce faire, l'outil devrait être accessible à tous, partout et sans discrimination de « niveau d'instruction » (niveau d'études, personnes analphabètes, etc.).

Responsabiliser les employeurs. Idée de contrôler aussi les employeurs, notamment en ce qui concerne les aides à l'emploi (ex : on engage en PTP puis quand l'aide est terminée on licencie et on engage quelqu'un d'autre à nouveau en PTP. La personne licenciée retourne à la case départ et en plus ne peut plus avoir le statut PTP pendant une durée x).

Ouvrir la réflexion sur notre modèle de société de consommation. Faire le lien entre les difficultés vécues par les gens au Nord et au Sud. Pourquoi les gens viennent-ils chez nous alors qu'ici c'est parfois pire que chez eux ?

Compte-rendu de l'atelier n°5 : Famille

La bourse d'étude

Le délai pour obtenir une bourse d'étude est assez long. Les démarches administratives sont pénibles et l'étudiant doit souvent veiller lui-même à la gestion de son dossier.
La bourse d'étude n'est pas accessible pour toutes les familles. Il faut savoir que pour obtenir une bourse d'étude, il existe plusieurs conditions. L'une d'entre elles dépend des revenus des parents. Malheureusement, bien souvent, le revenu du ménage dépasse de peu le barème autorisé.
Une solution serait d'augmenter le plafond des revenus à ne pas dépasser afin de permettre à un plus grand nombre de ménage de bénéficier de cette aide financière. Dans ce nouveau calcul, il serait souhaitable d'y insérer le coût du kot car beaucoup de nos jeunes s'en vont dans les grandes villes pour poursuivre leurs études.

La famille dans sa globalité

Il est important de revoir la famille dans sa globalité, de lui redonner un sens en mettant en avant l'aspect intergénérationnel notamment par la transmission des savoirs.
Certaines familles sont fragilisées de part leur situation personnelle. Pour permettre un encadrement de qualité, la collaboration entre les acteurs de terrain reste primordiale.
Le CPAS, le Service d'Aide à la Jeunesse ou l'aide familiale peuvent soutenir les familles. Le rôle de l'aide familiale pourrait reprendre tout son sens et ainsi être présente au sein des familles lorsque celles-ci vivent des moments clefs dans leur vie.

Les ressources

Dans le cadre d'un placement d'enfant, suite à un rapport mené par la Communauté française, il a été mis en avant qu'une famille pouvait devenir « dangereuse » si elle n'avait pas de domicile fixe ou si les revenus familiaux étaient insuffisants par exemple. Nous sommes tous à un moment donné susceptibles d'être considérés comme « une famille dangereuse ». Il ne faut pas catégoriser les gens.

Les revenus insuffisants amènent de l'insécurité, de la violence, la maladie. C'est un tout, tout est lié. Un mal être s'installe et il devient difficile pour un travailleur social de se concentrer sur l'encadrement qu'il doit apporter à la famille. De plus, il est submergé par les démarches administratives.

Allocations familiales

Concernant les allocations familiales, elles sont bien souvent non adaptées à la situation réelle du ménage ou d'une famille monoparentale.
Une solution serait de dire qu'il faudrait individualiser les droits tant pour les parents que pour les enfants.

Etats des lieux de la pauvreté en province de Luxembourg. Questionnaire envoyé aux Centres Publics d'Action Sociale.

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Département des Affaires Sociales et Hospitalières a organisé le 1er décembre 2009 une table ronde sur la pauvreté. C'est dans ce cadre, que le service Etudes et Projets a réalisé une enquête auprès des 44 Centres Publics d'Action Sociale de la province de Luxembourg.

L'enquête a consisté à envoyer par courrier une vingtaine de questions sur le nombre d'usagers faisant appel aux différents services des CPAS. Le questionnaire avait pour objectif de rassembler des données pour établir un aperçu, une cartographie de la pauvreté sur le territoire luxembourgeois. Cette enquête nous offre bien entendu une vision partielle mais chiffrée de la pauvreté et ne cherche pas à en expliquer les causes.
Les CPAS, en tant que service de première ligne, sont des interlocuteurs privilégiés dans le domaine de la précarité et de l'exclusion sociale. Tous les jours, des personnes en situation financière et sociale difficile viennent frapper à leur porte pour obtenir de l'aide. Présent dans chaque commune de la province, le CPAS est le lieu de rencontre des personnes précarisées, au bord de l'exclusion sociale, et donc une source non négligeable d'information sur cette population particulière.
Les chiffres présentés portent sur l'année 2008 et dans certains cas sont arrêtés à septembre 2009.

Sur les 44 CPAS sollicités pour répondre à l'enquête, 28 d'entre eux ont répondu dans les délais impartis. Etant donné que les personnes qui souhaitent solliciter l'aide du CPAS doivent s'adresser aux CPAS de la commune où ils sont domiciliés, il est important de signaler que les 28 communes dont sont issus les CPAS participants représentent environ 190 000 habitants, soit 72 % de la population luxembourgeoise. Ce qui représente un pourcentage important de la population et qui permet d'extrapoler les données, avec prudence, pour l'ensemble de la province. Des réponses nous sont parvenues du nord comme du sud, des CPAS les plus importants tels qu'Arlon, Marche, Bastogne, Aubange ou des services de plus petites tailles tels que Musson ou Daverdisse. Les CPAS ayant répondu sont détaillés dans la carte ci-dessous.

Les résultats sont présentés question par question, telles qu'elles ont été proposées aux CPAS.
Au 30 septembre 2009, 1121 personnes bénéficient du revenu d'intégration sociale en province de Luxembourg, soit 0,5 % de la population des communes participantes. Plus de femmes que d'hommes en bénéficient ainsi que plus de personnes isolées que de personnes ayant charge de famille.

Au 30 septembre 2009, 12 jeunes de moins de 18 ans bénéficient du revenu d'intégration sociale. Il est important de signaler que seul un mineur émancipé (n'est plus soumis à l'autorité parentale et auquel on a conféré la pleine capacité juridique) est bénéficiaire du revenu d'intégration sociale. Cette question ne nous renseigne donc pas sur la proportion d'enfants dont les parents bénéficient du revenu d'intégration sociale.

En 2008, moins d'une centaine de personnes âgées ont été aidées par le CPAS pour faire face aux coûts d'un séjour en maison de repos. Le CPAS est en effet tenu d'aider les résidants à payer leurs factures lorsque leur pension est trop modeste et qu'aucun débiteur d'aliment ne peut intervenir.

En 2008, plus de 1500 ménages ont été confrontés à des problèmes financiers. Dans plus de 800 cas, le CPAS a mis en place une guidance budgétaire, c'est-à-dire une forme d'aide sociale qui a pour objectif d'aider les bénéficiaires à accroître la maitrise de leur budget. Le ménage reste maître de ses décisions mais est motivé pour collaborer et trouver une solution à ses problèmes de gestion.
Par contre, dans environ 700 cas, le surendettement était tellement important qu'une médiation de dettes a été entreprise. Le CPAS contacte alors les créanciers pour établir un plan de remboursement. Si aucun accord ne survient entre les parties, c'est à un juge qu'il reviendra de trancher.

En 2008, dans une centaine de cas, le CPAS a octroyé une avance financière sur une prestation sociale (pension, allocations de chômage, allocations familiales, allocations pour personne handicapée,…). Ce retard de paiement des prestations sociales, faisant souvent suite à des tracasseries administratives, met rapidement certaines personnes dans des situations financières difficiles et nécessite donc l'intervention des services sociaux pour une aide à court terme. Il s'agit bien d'une avance qui sera donc remboursée par le bénéficiaire.

En 2008, 147 personnes ont bénéficié d'une intervention suite à une exclusion du droit des allocations de chômage, essentiellement dans les villes. C'est un phénomène récent qui prend de l'ampleur et une conséquence du contrôle des chômeurs, mis en place par l'ONEM.

Plus de 500 personnes ont obtenu une aide pour payer des frais de soins de santé (hospitalisation, frais de médicaments,…) en 2008. La santé est souvent négligée par les personnes précarisées malgré les remboursements effectués par l'INAMI et les dispositifs OMNIO et BIM (anciennement VIPO). Il n'est en effet pas toujours possible d'avancer les sommes nécessaires et les soins de santé sont donc toujours reportés à plus tard.

En matière d'énergie, c'est surtout le Fonds Mazout qui est sollicité avec plus de 10.000 ménages aidés durant l'hiver 2009. C'est le plus gros dossier d'intervention des CPAS qui participent au paiement de la facture de chauffage. Par ailleurs, 590 ménages ont été aidés par le Fonds Energie (gaz/électricité) et 542 ménages ont été aidés par le Fonds de l'Eau. Un même ménage peut bien sûr avoir été aidé par les trois différents fonds.

Les CPAS sont également sollicités par les usagers ayant des soucis de logement. En 2008, les expulsions ont été rares en dehors des quelques villes de la province comme Marche ou Arlon. Des logements d'urgence existent dans les plus grandes communes mais ils n'accueillent qu'une partie des expulsés, les autres trouvant une solution par leurs propres moyens. En matière de logement, les CPAS ont aidé 334 personnes en permettant la constitution d'une garantie locative. Par ailleurs, 69 sans-abri ont bénéficié d'une prime d'installation pour un logement. Cette prime permet d'équiper l'habitation et de faire face aux frais de raccordement.

Dans quelques cas, les CPAS sont intervenus pour le paiement d'une pension alimentaire. Cette compétence est assurée actuellement par le service de créance alimentaire (SECAL) qui paie les avances de pension alimentaire et recouvre les sommes dues auprès des ex-conjoints en défaut de paiements. Toutefois, il existe un plafonnement de salaire pour la personne qui souhaite faire appel à leurs services, ce qui exclut certains parents en situation financière pourtant difficile. Le CPAS devra alors intervenir.

En 2008, plus de 300 personnes ont signé un contrat de travail dans le cadre de l'article 60 ou 61 avec pour employeur un CPAS. Ces contrats de travail aux conditions particulières mettent à l'emploi des bénéficiaires qui doivent justifier une période de travail ou acquérir une expérience professionnelle.

Plusieurs milliers de personnes ont bénéficié de réduction leur permettant d'accéder à des loisirs et/ou des événements culturels grâce à l'article 27 (qui facilite l'accès à toute forme de culture grâce à une réduction du prix des places) ou au fonds d'épanouissement aidant les CPAS à mettre en place leurs propres projets culturels ou de loisirs, en fonction des attentes des usagers.

La dernière question, liée à la problématique de la fracture numérique, concerne la présence ou non d'un espace publique numérique dans la commune considérée. C'est le cas pour 15 d'entre elles. Pour autant, il n'est pas sûr que les personnes les plus précarisées connaissent cette possibilité d'utiliser Internet gratuitement et qu'ils sachent se servir d'un ordinateur.

Province de Luxembourg

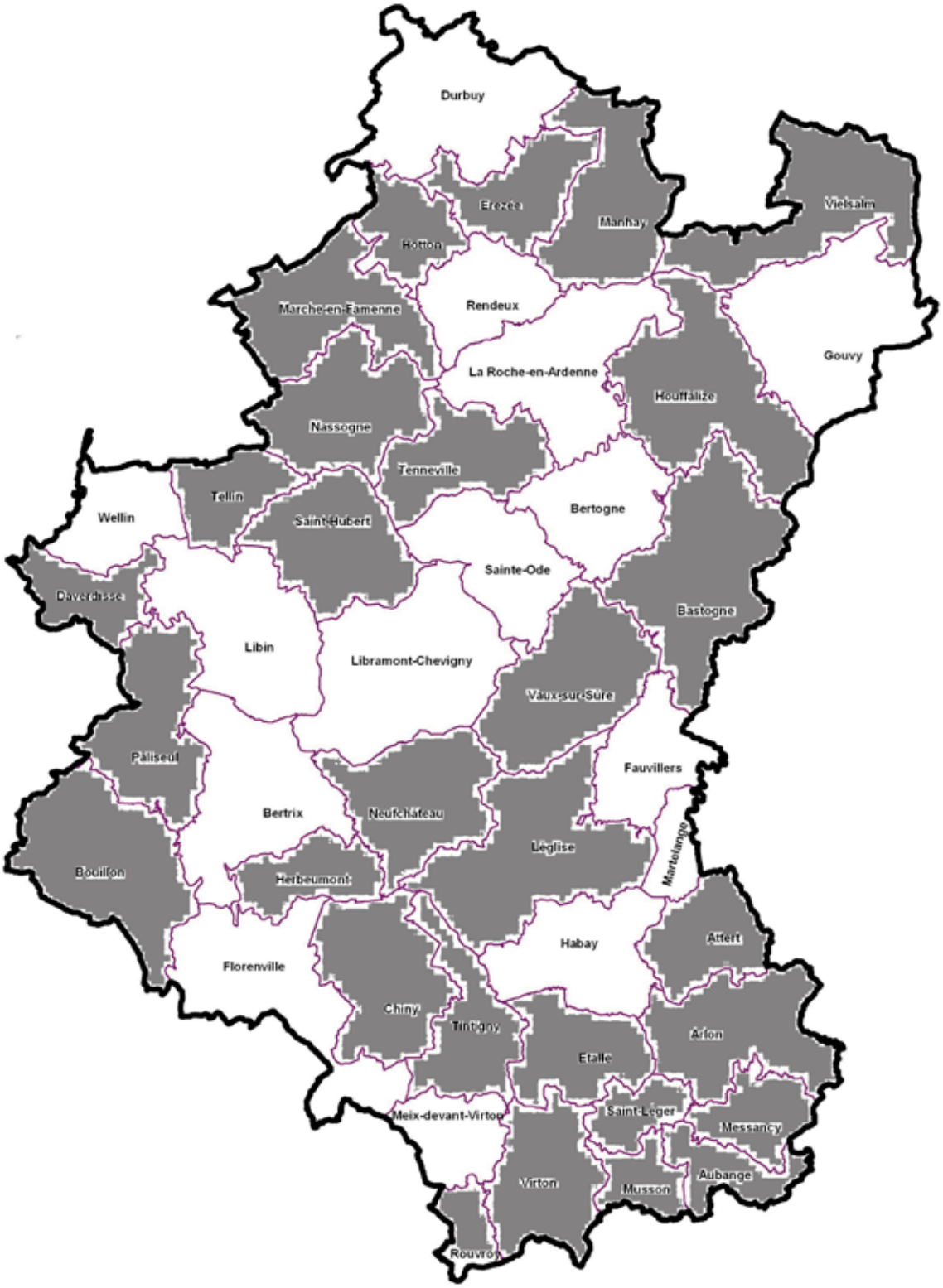

En grisé, les communes qui ont répondu au questionnaire.

Témoignage

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Jean-Marie Carrier, Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières, initie différentes démarches avec plusieurs partenaires afin de sensibiliser à cette thématique.
Lors d'une de ces réflexions, Monsieur le Député a souhaité, avec Christine Mahy, Présidente du Réseau belge de lutte contre la pauvreté, collaborer avec la presse de la province de Luxembourg afin de déstigmatiser les personnes qui connaissent ou qui ont connu la pauvreté.
Ceci afin de sortir des clichés tels que « ce sont des poids pour la société », « des gens qui ne veulent pas s'en sortir », etc.
Dans les médias, les personnes qui connaissent ou qui ont connu la pauvreté n'ont pas l'impression que leur volonté et l'énergie qu'ils doivent développer pour s'en sortir sont reconnues.

Des rendez-vous avec des témoins du vécu et des représentants de la presse luxembourgeoise vont avoir lieu régulièrement tout au long de l'année 2010 pour partager des moments de vie en développant un esprit critique et d'analyse.

En février 2010, Jean-Marie Carrier a rencontré Geneviève, femme au foyer, seule avec 5 enfants. Elle habite Barvaux et bénéficie d'une allocation de chômage.
Dans le cadre de son implication dans un groupe de participation via le Réseau belge de lutte contre la pauvreté, Geneviève a participé à l'ouverture de l'année européenne de lutte contre la pauvreté qui s'est déroulée à Madrid le 21 janvier dernier.
Elle a notamment soulevé la question de la déficience des services sociaux belges et de la lourdeur des démarches administratives.

Christine Mahy, présidente du Réseau belge de lutte contre la pauvreté, Geneviève, le témoin et Jean-Marie Carrier, Député provincial (Photo I.B.)

Geneviève raconte :
« Il faut toujours courir après des papiers, avoir des attestations pour prouver qu'on est pauvre. Notre situation de personnes à faibles revenus est connue de toutes les administrations mais il faut toujours en apporter la preuve. Les droits ne sont pas automatiques et ne nous sont pas toujours expliqués. Il n'y a pas de structures d'information en suffisance.
Demander une aide dans un service n'est pas toujours facile, certains sont décentralisés et parfois les rendez-vous sont reportés le jour même quand vous êtes sur place car on n'a pas le temps de vous recevoir, il faut revenir. On ne s'imagine pas tout ce que cela demande comme organisation (enfants, etc.) ! On s'étonne de la violence et de la colère de certains…
Les services ne sont pas adaptés aux difficultés des gens.
Dans les aides de première ligne, le soutien émotionnel n'est pas suffisant. Les femmes battues comme moi qui se retrouvent à la rue avec 5 enfants s'entendent dire par le policier « le service est fermé, rentrez chez vous, vous reviendrez demain ! ».

À un moment donné, 3 de mes enfants ont été en échec scolaire. Conséquence, je n'ai plus eu le droit de bénéficier

de bourses d'études alors qu'il y avait une réelle volonté de la part de mes enfants de chercher une solution et de trouver leur vocation. Ce qu'ils ont finalement trouvé. Est-ce normal que tout le monde soit sur le même pied face aux règlements alors que, dans certains cas, ce même règlement met sérieusement l'équilibre financier d'une famille à mal ?

La solidarité est gratuite en théorie mais pas dans les faits. L'enseignement technique coûte plus cher que le général car il y a du matériel à acheter alors que cela peut être un véritable choix de carrière. Une connexion Internet n'est pas dans mon budget alors que ma fille en a besoin pour ses travaux scolaires. Je ne veux pas la priver.
Quand on bénéficie des allocations de chômage, il faut compter tout le temps, toute dépense est importante. Il faut faire attention aux imprévus, à la dépense de trop car il n'est pas possible d'économiser. Parfois, il faut choisir : la taxe « poubelles » ou les abonnements pour le transport scolaire. Cela demande beaucoup d'énergie et engendre beaucoup de stress, de perte de temps.
Je crois que mes enfants souffrent plus que moi de la pauvreté car leur vie sociale à l'école est mise à mal.

Il y a une habitude dans la société qui est d'avancer de l'argent et d'être remboursé après. Par exemple un ticket de train pour se rendre à une formation. Mais c'est difficile et parfois impossible d'avancer cet argent. Il y a alors une mauvaise interprétation. On pense qu'on ne veut pas s'en sortir !
Le repli et l'isolement se font automatiquement tout seul. Aller au cinéma, au théâtre, boire un verre, c'est impensable !

Si l'Etat a le même portefeuille que moi, on est mal ! Les priorités doivent être revues.

En ce qui concerne le plan d'activation des chômeurs, c'est difficile de faire comprendre mon parcours de vie. « Il faut travailler, Madame » mais je n'ai pas les ressources pour le moment. Je sors d'une maltraitance et d'une mise à la rue, la pression était trop forte et je suis tombée en dépression. J'ai peut-être fait des erreurs dans ma vie et des mauvais choix mais on ne me laisse pas le droit de souffler ni de me remettre. Certains sont plus forts que d'autres.
Le type d'emploi qu'on me propose et le niveau de rémunération ne m'offrent qu'une petite différence avec le revenu du chômage. J'ai en plus un problème d'organisation familiale et de mobilité. Il faudrait mieux valoriser et mieux adapter les ½ temps pour les mères au foyer. J'aimerais ouvrir un commerce mais personne ne va me prêter de l'argent.

À force d'être mal, on devient fou, agressif, dépressif… c'est un stress quotidien ! Heureusement que je reste positive le plus possible !

La question n'est pas d'avoir des privilèges mais nous ne sommes pas des citoyens de seconde zone !
Je fais ce que je peux, je veux être active mais on ne me laisse pas faire. Il manque un lien.
Si on se donne la peine de nous connaître, nous avons plein d'idées ! On peut faire des bourses d'idées, si vous avez de l'argent, on échange !
Autour de moi, cela fait des années que je sers un peu d'assistante sociale dans mon quartier. Je n'ai aucune formation mais je fais partager mon expérience et j'aide les autres. Il y a toujours des gens en difficultés.
Il est important de mettre plus de participation partout car cela permet d'évoluer, de se sociabiliser et de faire avancer les choses ! »

À Madrid, la question suivante a été posée : Est-ce que la pauvreté peut être considérée comme une priorité pour les 10 années à venir et pas comme un élément accessoire, une charge ? La réponse est « oui ». Il faut maintenant passer de la théorie à la pratique !

Agenda

Voici une sélection de quelques évènements et publications à épingler dans les mois à venir :

Le 20 avril 2010
Journée d'études « Caravane et logement : entre précarité juridique et bien-être social » à Ottignies-Louvain-La Neuve

Contact : Centre de Médiation des Gens du Voyage
Tél : 081/85.93.99
Courriel : gensduvoyage@skynet.be

Le 27 avril 2010
Colloque «Pauvreté et Vieillissement» organisé par la Fondation Roi Baudouin en collaboration avec le Think Tank européen 'Pour la Solidarité' et d'autres acteurs. Au Management Centre Europe (MCE), rue de l'Aqueduc, 118 à 1050 Ixelles, de 9h30 à 17h30. Le programme complet peut être consulté sur

http://www.luttepauvrete.be/2010_Année_Européenne_agenda.htm

Date à préciser
Colloque sur le thème : « Comment les politiques culturelles contribuent à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », organisé par la Communauté française.

Été 2010
Présentation du rapport : « Familles à problèmes multiples en Communauté germanophone» par la Croix-Rouge de Belgique.

Juin 2010
- La revue l'Observatoire, revue d'informations sociales et psychomédicosociales éditée par la Région wallonne et les Provinces francophones, consacrera le n°65 au thème de l'accès à la santé.
- Une journée colloque-rencontre organisée par la Communauté française/Services de la Jeunesse et de l'Education permanente ayant pour but de mettre en valeur la contribution de la culture à l'inclusion sociale, l'égalité des chances et l'exercice des droits fondamentaux.

Les 25 et 26 juin 2010
9ème rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté, une initiative de la Présidence de l'Union européenne, de la Commission européenne et du Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN).

Septembre 2010
- La revue l'Observatoire, une revue d'informations sociales et psychomédicosociales éditée par la Région wallonne et les Provinces francophones, consacrera le n°66 au sens de la prison comme réponse sociale.
- Publication du répertoire « Pour lutter contre l'exclusion sociale » en collaboration avec le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg.

Les 2 et 3 septembre 2010
Conférence européenne sur la pauvreté des enfants et des jeunes, préparée par le Service public de programmation (SPP) Intégration sociale en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin, l'Unicef, Eurochild et les Communautés.

Les 13 et 14 septembre 2010
Conférence internationale à Louvain : «eInclusion of Youth at Risk», organisée par Incluso
(projet de collaboration entre 7 associés européens).

16 et 17 septembre 2010
Séminaire à Bruxelles : «Alliances to fight poverty. A European seminar on civil society and poverty», organisé par l'Algemeen Christelijk Werknemersverbond (ACW) et le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC). Le programme complet peut être consulté sur http://www.luttepauvrete.be/2010_Année_Européenne_agenda.htm

23 et 24 septembre 2010
Conférence sur le revenu minimum et table ronde sur les standards sociaux minimaux organisée par le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN), en collaboration avec le Réseau belge de lutte contre la pauvreté, dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Une médiagraphie pour mieux comprendre la pauvreté

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales (SEDS), intégré au Département des Affaires Sociales et Hospitalières et placé sous la responsabilité de Monsieur le Député Jean-Marie CARRIER, et la Bibliothèque centrale provinciale placée sous la responsabilité de Monsieur le Député Philippe GREISCH en charge de la culture, se sont associés pour réaliser, en collaboration avec la Médiathèque de la Communauté française, une Médiagraphie sélective consacrée au thème de la pauvreté. Ce catalogue propose un ensemble de références utiles telles que des études sociologiques, des récits de vie, des histoires pour enfants, des documentaires, des sites Internet,… Tous ces outils ont été recensés pour permettre aux enseignants, aux étudiants, aux travailleurs sociaux et aux particuliers de mieux appréhender le phénomène de la pauvreté.

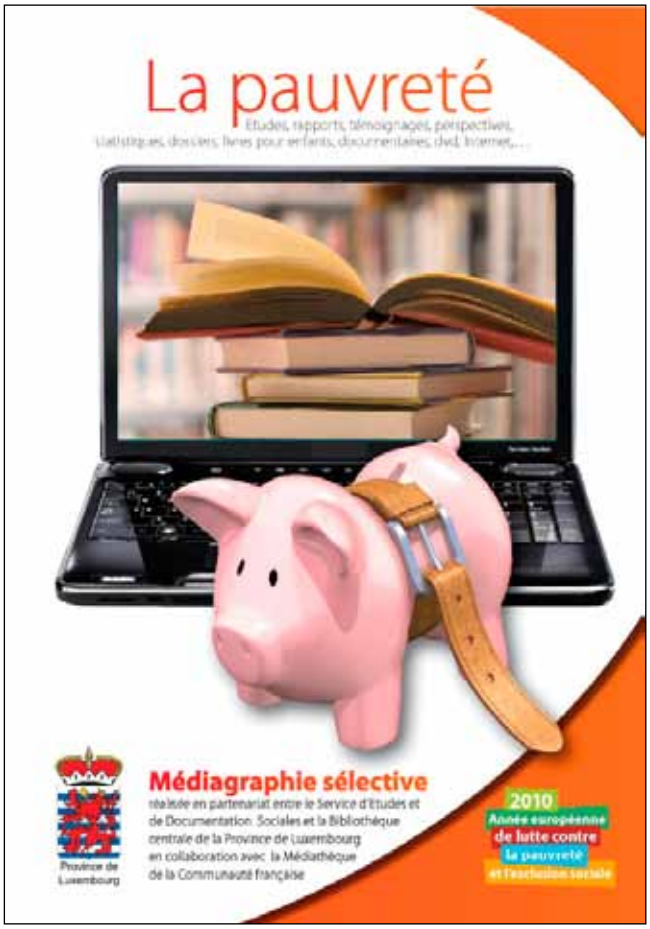

Tous ces documents peuvent être empruntés chez les promoteurs de ce catalogue soit le SEDS à Arlon, la Bibliothèque centrale à Marche, le discobus ou via le réseau des bibliothèques.

La Médiagraphie est diffusée auprès des organismes et institutions concernées et sera disponible gratuitement aux adresses suivantes.

Par courrier ou sur place :

Service d'Etudes et de Documentation Sociales
Square Albert 1er, 1
6700 ARLON
Tél : 063/21.27.52
Courriel : seds@province.luxembourg.be

Bibliothèque provinciale
Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél : 084/32.73.47 et 48
Courriel : bibliotheque.itinerante.marche@province.luxembourg.be

Dans le Discobus n°2
Horaire des stationnements sur la www.lamediatheque.be
Tél : 061/22.43.20 le mardi de 10h00 à 16h00
Courriel : discobus2@lamediatheque.be

Un concours à destination des jeunes

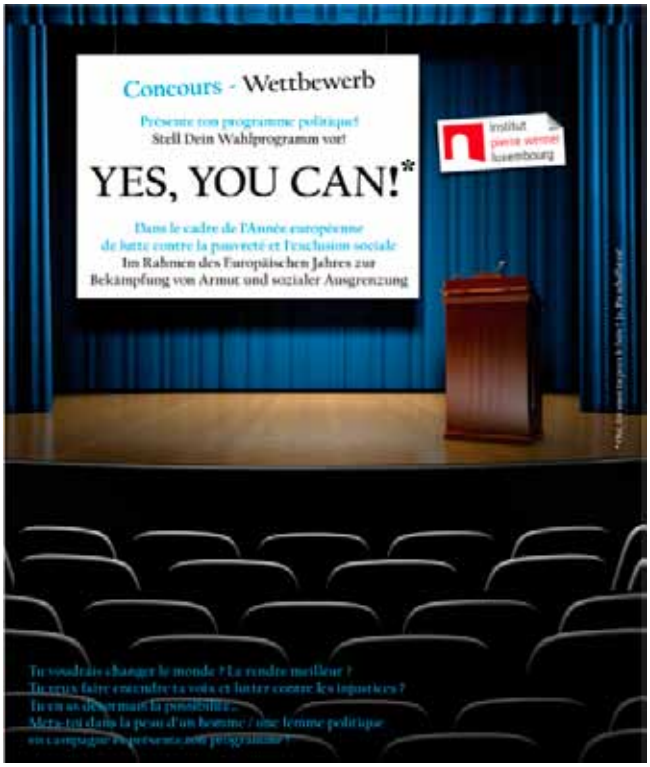

Pour la troisième année consécutive, l'Institut culturel européen Pierre Werner lance un concours à destination des jeunes du **Luxembourg et de la Grande Région**.
Le vif succès - le nombre de participants croissant, la qualité des œuvres produites, l'implication des élèves et des enseignants - remporté par le concours des années précédentes : *"Un mur, des murs..."* en 2009 et *"Alter Ego"* en 2008, a en effet amené l'Institut à reconduire l'expérience.
Cette année, le concours qui s'intitule "Yes, you can!" s'inscrit dans la thématique 2010 proclamée par la Commission européenne, à savoir "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale".
La Commission veut ainsi réaffirmer l'engagement politique pris par l'UE qui consiste à donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté. A propos de la politique : l'année 2009 a été dominée par la politique avec les élections au Luxembourg et en Allemagne et les élections européennes. Qu'en est-il de la pauvreté ? 79 millions d'Européens vivent aujourd'hui encore sous le seuil de pauvreté !

Pourquoi ce concours ?

Pour contribuer à développer chez les jeunes une fibre sociale et un esprit citoyen en leur faisant prendre conscience de tout type d'injustices et de discriminations existant en Europe et dans le monde. Pour les inciter à devenir de futurs électeurs avertis et des citoyens responsables et engagés. Pour leur donner éventuellement envie de prendre part à la vie politique.

Comment ?

Pour changer le monde et le rendre meilleur, pour lutter contre les injustices, les participants se mettront dans la peau d'un homme ou d'une femme politique en campagne et devront présenter leur programme.
Mais pour faire connaître aux citoyens ses idées et propositions et se faire élire, il faut une aide médiatique. Les participants feront donc entendre leur voix par le biais d'un slogan ou d'une affiche ou d'un clip ou d'un débat télévisé/radiophonique… qu'ils téléchargeront jusqu'au 16 mai 2010 minuit sur www.ipw.lu/_new_page/fr/?page=manif&detail_id=102 après avoir rempli le formulaire d'inscription.

Renseignements :

INSTITUT PIERRE WERNER
28, rue Münster
L-2160 Luxembourg
Tél : 00352/49 04 43 74
Courriel : info@ipw.lu
Internet : www.ipw.lu

Interview Eric GUERISSE – « ASBL ANDAGE »

Assistant social auprès de l'ASBL Andage depuis 1981, Eric GUERISSE, 50 ans, s'occupe des interventions en famille en veillant à toujours placer la personne handicapée au centre du projet pédagogique. C'est dans ces rencontres qu'il puise son énergie, sa raison de vivre. Il a vu Andage grandir et le secteur des services d'accueil pour personnes handicapées se développer. Eric GUERISSE nous livre ici ses impressions et ses réflexions.

Eric Guerisse, quel a été votre parcours avant d'arriver à Andage ?

Je suis né à Saint-Hubert dans une famille d'enseignant avec une pensée de gauche. J'ai reçu une éducation laïque avec l'idée qu'il est nécessaire de défendre les minorités. J'ai toujours été tenté par la relation, l'échange avec l'autre. Je suis quelqu'un de facile en communication, je me nourris de la relation avec l'autre. J'ai suivi mes humanités à l'athénée de Saint-Hubert en latin-grec-histoire puis j'ai été à l'école sociale de Bruxelles. Ce choix s'est imposé tout naturellement dans la logique de mon éducation. Je suis aussi diplômé en thérapie familiale systémique de l'école pédagogique de Namur. A la fin de mes études, j'ai un peu travaillé dans les maisons d'accueil pour personnes handicapées. Il s'agissait de faire de la réintégration après un séjour en prison ou d'aider des personnes droguées après un sevrage, etc. J'ai commencé à Andage en 1981, au service d'accueil de jour de Saint-Hubert. J'ai succédé à Marc Frippiat. Je m'occupe des interventions en famille.

En quoi cela consiste t-il ?

La nature de l'intervention familiale est individuelle. Elle est sollicitée par les familles quand il y a une angoisse, lorsque les familles se demandent ce qui va se passer à l'avenir pour leur enfant ou parent ou lorsqu'elles ont besoin d'un conseil juridique en matière d'héritage, etc. C'est très différent d'une situation à l'autre. Dans l'intervention, on essaie d'anticiper les besoins, surtout par rapport au placement. On souhaite que les familles pensent relativement tôt à l'après et pas quand il est trop tard. Ce qui veut dire qu'il faut aussi travailler avec les frères et sœurs de la personne handicapée, voir ce qu'ils peuvent proposer comme aide et comme disponibilité. C'est la nature du travail.

Pouvez-vous présenter l'ASBL Andage ?

Il s'agit d'une association au service des personnes handicapées, de leurs familles et de leurs proches.
Nous avons plusieurs services. Le premier, le service d'accueil de jour de Saint-Hubert a été créé en 1975 et ensuite un petit service résidentiel en 1976. En 1981, nous avons ouvert un service d'accueil de jour à Bastogne et, en 1987, le premier appartement supervisé de Bastogne appelé « Le Grésil ». Au départ, ces services concernaient uniquement les personnes handicapées adultes, c'est-à-dire âgées de plus de 18 ans. Le premier service adressé à des enfants a ouvert en 1994 avec « Le soleil bleu », service d'aide à l'intégration pour enfants polyhandicapés. Ensuite, le service d'accueil de jour de Aye a été fondé en 2002. En 2006, c'est « Chouette service » qui a ouvert ses portes en proposant, sur l'ensemble du territoire provincial, un service de répit et de garde à domicile pour les personnes handicapées. Le service « Renforts » a lui vu le jour en 2008. Il s'agit d'un service d'inclusion sociale pour jeunes porteurs de handicaps qui collabore avec l'associatif du grand Marche (l'hôpital, la bibliothèque, etc.). L'année dernière, nous avons inauguré, en collaboration avec la Famennoise, « Le vieux Marche », qui propose 3 places dans un logement supervisé en semi-autonomie, ainsi que « Le cerisier », maison communautaire pour 6 personnes à proximité de la gare de Marche.

Une autre maison communautaire en semi-autonomie va prochainement ouvrir ses portes à Saint-Hubert.
Tous ces services sont agréés par l'AWIPH et rassemblent 110 travailleurs. En termes d'accueil de jour, cela représente entre 75 et 80 personnes. Pour le service résidentiel : 25 personnes. Il faut également prendre en compte les prestations qui sont données en famille qui se chiffrent à 200 dossiers.
Au niveau du service d'accueil de jour de Aye, nous avons un agrément généraliste pour tout type de handicap, mental ou physique. Il y a deux exclusions : les problématiques alcooliques et toxicologiques. La pédagogie employée ne nous permet pas ce type d'accueil.

Pourquoi une telle diversité dans les services proposés par Andage ?

Il y a un besoin énorme en résidentiel. En Wallonie, pour trois demandes, il y a deux places ouvertes. On se rend compte qu'il y a beaucoup d'institutions pour le polyhandicap alors qu'il existe aussi un besoin pour des personnes avec un handicap plus léger. Le résidentiel classique ne répond plus forcément aux besoins actuels. Nous essayons de répondre à des besoins émis par les familles et aussi à des politiques nouvelles. Le Gouvernement wallon souhaite que l'on travaille avec le réseau. C'est aussi pour ça que le service d'accueil à l'intégration existe. La personne handicapée est toujours impliquée dans la communauté pour lui permettre de vivre comme un citoyen à part entière. Il y a aussi une visibilité du handicap : quand ils vont au marché, quand ils présentent une pièce de théâtre dans les écoles, etc. Le but est de sortir et d'être branché avec l'extérieur. L'institution n'est plus repliée sur elle-même, on ne veut pas être en dehors de la société. Cela permet de donner une image différente du handicap. Il y a deux ans, par exemple, nous avons fait une exposition à la Maison de la culture de Marche. Il y a beaucoup de choses qui bougent à Marche. On est géographiquement bien mis, le réseau social est bien ficelé et il y a moyen de créer beaucoup d'actions.

La personne handicapée est toujours impliquée dans la communauté pour lui permettre de vivre comme un citoyen à part entière.

Vous dites que cela permet de donner une image différente du handicap, quelle est-elle ?

Les préjugés et la curiosité existent, bien entendu. Il y en a toujours pour tout ce qui est différent. Quand on sort, il faut accepter d'être vu et travailler cette image. Il y a des préjugés mais le regard des autres est toujours bienveillant. Quand nous avons ouvert le service d'accueil de jour de Aye, nous avons invité les voisins. On se rend des services et ils se rendent compte que nous ne sommes pas un service perturbant. Ça se passe bien. On n'a jamais eu de problèmes. Les relations avec les voisins sont excellentes. On essaye de rendre aussi cette bienveillance. Nous avons aussi de très bons contacts avec les commerçants. Andage se veut apolitique et « aphilosophique ». On travaille avec tout le monde sans faire de différences au niveau social, sans tenir compte de la communauté d'origine, etc. Nous avons maintenant quelques bénéficiaires de confession musulmane. Ce mixage se passe excessivement bien. On est très clair dans la présentation de notre philosophie. Les gens savent que ce n'est pas chez nous qu'on peut demander des privilèges. J'en profite pour dire que le juge Lambrecht est le nouveau Président de l'ASBL Andage.

Quel problème majeur rencontrez-vous dans votre secteur d'activités ?

On assiste à un vieillissement linéaire des personnes handicapées. On travaille de plus en plus avec des personnes orphelines. Avant, la personne handicapée décédait avant ses parents. Comme je le disais tout à l'heure. Maintenant, il faut réfléchir avant, avec la famille, les parents et les frères et sœurs, à l'après. Les institutions pour personnes handicapées ont vu le jour dans les années septante. Les gens y sont entrés en masse et ils y vieillissent. On a beaucoup de personnes qui sont entrées fin septante et qui sont toujours là aujourd'hui. On a aussi l'apparition de nouveau handicap du fait de ce vieillissement comme le phénomène de démence liée à la vieillesse ou à la trisomie 21. On doit renouveler nos pratiques pour répondre à ces nouvelles réalités qui apparaissent.

On essaye de garder la personne handicapée le plus longtemps dans son milieu de vie avec du soutien. Les familles doivent aussi tenir le coup car il s'agit bien de cela. Ce n'est pas tous les jours facile de prendre en charge un enfant ou un parent handicapé. Le moratoire de l'AWIPH dit, grosso modo, qu'on ne peut plus ouvrir des nouvelles places. La moyenne d'âge ne se renouvelle pas non plus. Cela pose un vrai problème. Avant, on pouvait, par exemple, ouvrir dix nouvelles places et venir en aide à des familles. Autre problème : que se passe t-il après l'enseignement spécial ? L'obligation scolaire s'applique à tout le monde en Belgique, donc, les écoles spéciales prennent en charge. Il y a un problème pour les enfants déclarés non scolarisés. C'est là qu'était le besoin d'accueil. « Renforts » existe pour donner aux jeunes la possibilité de faire des choses. Quand on a fondé le service d'accueil de jour de Aye, nous avons reçu 120 demandes pour 25 places. On est obligé de faire un tri par rapport au projet pédagogique. Il faut aussi gérer la pression extérieure comme la question « qu'est-ce qu'ils font en attendant une place ? ». On ne peut pas prendre plus que le nombre imparti par l'AWIPH. On voudrait bien aider plus mais on ne peut pas.

On peut développer avec eux, au niveau tactile, verbal, des relations empreintes de vérités, instantanées.

Avez-vous des attachements ou des relations particulières avec certains bénéficiaires ?

J'ai une tendresse particulière pour Thierry qui nous a quitté il y a quelques semaines. C'est l'émotion du moment. Je le suivais depuis 29 ans. On les accompagne dans des parcours de vie. Individuellement, chacun à leur titre, il y a une relation particulière. Quand on perd l'un ou l'autre, on se demande quelle a été sa traversée, quel bonheur il a vécu, etc. On a des personnalités aussi qui participent à des ateliers théâtre et qui sont attendrissantes car elles donnent tout. En règle générale, ils ne trichent pas, on peut développer avec eux, au niveau tactile, verbal, des relations empruntes de vérités, instantanées. Je peux aussi citer Gilles, Didier, Miguel, Nancy, etc. Je pourrais en citer d'autres. Personnellement, j'ai aussi une grande tendresse par rapport aux familles car je suis plus au niveau de l'accompagnement des familles. Certaines sont très exigeantes, d'autres ont beaucoup de courage et d'abnégation. Ce n'est pas évident de penser toujours à l'autre. Je félicite les familles pour qui j'ai beaucoup de respect. Ce qui est génial c'est quand on est dans une relation de confiance avec les familles, quand on est sur la même longueur d'onde, quand on laisse la place à la personne handicapée. Là, on arrive à faire des choses utiles avec la personne handicapée. En règle générale, on a des familles collaborantes.

Qu'est-ce que votre travail vous apporte sur le plan humain ?

J'ai toujours eu besoin de bouger. Les interventions auprès des familles se font au domicile et je m'alimente de ces relations. C'est ma nourriture. On va chercher de la ressource même si c'est difficile. Le courage de l'autre nous donne aussi des forces. J'ai 50 ans, je commence aussi à fatiguer. On a les limites qui sont les nôtres. Il ne faut jamais oublier que les ressources et les compétences se trouvent dans les familles. Parfois, il y a des douleurs qui ne permettent pas aux familles de les voir. Nous, on est juste là pour les aider. Cela m'apporte aussi une certaine stabilité. Mais depuis cinq ou six ans, j'ai besoin de diversité. J'avais envie de mettre un lien avec le pédagogique. J'ai eu l'occasion de donner cours. J'enseigne donc à l'Ecole pour éducateurs à Mirwart. C'est une occasion de travailler sur d'autres domaines et d'être en contact avec l'ONE, les maisons de quartier, etc. Nous avons un public international. J'ai aussi une fonction au niveau de la santé mentale et je suis Président du Comité professionnel non-marchand Setca-Fgtb. Je pense que le danger c'est de rester enfermé dans un secteur, j'ai un besoin de diversité.

Si vous étiez un livre ?
« **Le tunnel** » *d'André LACAZE* car ce livre décrit la réalité des camps de concentration et surtout comment des gens de bonne volonté peuvent se retrouver tortionnaires. Cela me fait réfléchir au niveau éthique.

Si vous étiez une ville ?
Katmandou car c'est une ville qui reste dans le passé et où certaines personnes se sont perdues.

fr.wikipedia.org/wiki/Katmandou

Si vous étiez une chanson ?
« **Les oiseaux** » de *Daniel Balavoine*. C'est une chanson qui dit que même touché, l'oiseau sait rebondir et reprendre son envol. J'aime la notion de résilience.

www.seafm.fr

Si vous étiez un animal ?
un éléphant car c'est un animal très sociable et qui peut faire peur. Par son poids, il s'annonce, on le voit arriver. C'est aussi un animal exotique et j'aime les voyages.

www.photo-libre.fr

L'ASBL ACIS CLAIRVAL

I. PRESENTATION DE L'ASBL ACIS CLAIRVAL

Historique

Sans vouloir minimiser l'importance de l'histoire de l'association (qui aura 150 ans en 2011), le choix de 1973 paraît judicieux comme date clé qui voit la naissance de l'école professionnelle spéciale et de l'IMP auquel s'ajoutera rapidement l'école fondamentale spécialisée.
En 1980, l'institution affinera son projet thérapeutique et considèrera que le concept d'insertion ne peut être pratiqué en un seul endroit. L'institution éclatera alors en petites unités de vie dans Durbuy et sa région
Toujours soucieux d'adapter les services aux besoins de la population, d'autres services verront le jour :

- **1986** : création des Services d'Accueil de Jour (SAJA) et Résidentiel pour Adultes (SRA).
- **2000** : création d'un Service d'Aide à l'Intégration (SAI).
- **2004** : création d'un service résidentiel de transition (SRT)
- **2007** : création d'un Service d'Accompagnement (SAC) et ouverture d'un service « Répit / Court Séjour ».

Aujourd'hui, Clairval représente un ensemble de services regroupés autour d'une ASBL où tous s'attachent à un seul but : aider parents, enfants et adultes en difficulté.

A noter en 1998, un changement de Pouvoir Organisateur avec la reprise des activités de Clairval par l'Association Chrétienne des Institutions de Soins et de Santé (ACIS).

Finalité

L'objectif poursuivi est de fournir les outils nécessaires à chacun, afin qu'il utilise au maximum ses ressources, ses compétences, dans une optique d'EPANOUISSEMENT de la personne, allant de pair avec son insertion et son intégration socioprofessionnelle.

Population

Près de 300 personnes déficientes sont accompagnées, accueillies, hébergées dans nos différents services :

- Enfants, adolescents et adultes déficients mentaux.
- Enfants, adolescents et adultes présentant des troubles du comportement et / ou de la personnalité.

Parmi ces personnes, certains jeunes sont scolarisés dans les deux établissements scolaires spécialisés primaire et secondaire sans nécessairement bénéficier de services AWIPH.
La population bénéficiant des services agréés AWIPH est répartie comme suit :
45 en SRJ, 20 en SRA, 20 en SAJA, 25 en SAI, 15 en SAC, 3 en SRT soit plus ou moins 130 personnes.

www.acis-group.org

II. PRESENTATION DES SAI

Globalement, les SAI sont régis depuis 2002 par un arrêté qui leur est spécifique. Il s'agit d'un arrêté qui permet une grande souplesse dans l'organisation du travail principalement grâce à un mode de subventionnement différent.
Cela permet de partir réellement de la demande du jeune et de mettre en place tout un programme d'aide sans aucun frein organisationnel ou structurel.

Définition

« Les Services d'Aide à l'Intégration (SAI) sont agréés par l'AWIPH et s'adressent à des mineurs âgés de 6 à 20 ans quel que soit le handicap ».

Ce premier point insiste sur l'âge des jeunes accompagnés, ainsi que sur la possibilité de relais avant et après, soit avec les services d'aide précoce, soit avec les services d'accompagnement, le milieu ouvert étant représenté par les SAP de la naissance à 8 ans, les SAI de 6 à 20 ans et les SAC de 18 à la fin de la vie.

« En collaboration avec la famille, ces services assurent une aide éducative et psychothérapeutique, ainsi qu'une information, une aide et un soutien en vue de favoriser l'autonomie en matière de gestion, de prise en charge des activités quotidiennes, de logement, de travail, de gestion budgétaire, de formation et de loisirs ».

Cette deuxième définition insiste davantage sur le travail de partenariat et de collaboration avec les familles ainsi que sur les domaines illimités de la nature de l'aide à apporter.
Il faut comprendre que dans un SAI, il ne doit pas y avoir de programme d'activité type à exploiter, nous ne disposons pas d'un « package » limité pour répondre aux demandes, …
Au contraire, au départ d'une demande, on tente de développer un programme d'aide en puisant au maximum dans les ressources environnementales du jeune, son réseau …

Les missions

- Accompagnement individuel
Comme son nom l'indique, il s'agit de tout type d'accompagnement du jeune.

- Activités collectives
Organisation d'activités de groupe en dehors des temps scolaires.

- Accompagnement scolaire
Se décline sous plusieurs formes : remédiation scolaire, contacts centre PMS, enseignants, participation réunions de parents OU accompagnement de l'enfant en classe pour l'aider dans certaines situations.

- Action communautaire
Action de sensibilisation et de soutien afin de permettre une meilleure intégration , c'est dans cette mission que l'on retrouvera le travail réalisé par le SAI dans le cadre de l'accueil extra-scolaire.
Se décline également sous plusieurs formes :
ex. : journées de sensibilisation au handicap dans les écoles communales de Durbuy (5 jours/+ 400 élèves) en partenariat avec l'AWIPH, la Ville de Durbuy, Natagora, le SAJA de Clairval, etc.

Tout cela au profit du jeune qui sera toujours l'élément central de nos interventions.

III. PRESENTATION DU SAI « I-MEDIAT

Pour rappel, le service I-MEDIAT fait partie des services développés par l'ACIS Clairval et est agréé par l'AWIPH.

Appellation du service

D'un point de vue étymologique, le I fait référence à l'intégration, l'individualisation et à l'information tandis que le terme **MEDIAT** fait référence à la médiation.
Le tout **« I-Médiat »** faisant référence au caractère rapide immédiat que l'on veut donner aux interventions dans leurs mises en œuvre.

Caractéristiques du service

- Individualisation des interventions
A travers différents axes que nous découvrirons plus tard, la volonté de l'équipe d'I-Médiat consiste à se mettre au service du jeune et de sa famille en lui proposant une prestation adaptée à sa situation.
Le caractère personnalisé de chaque acte posé constitue les fondements de toute tentative d'aide vis-à-vis des utilisateurs du service.

- Immersion environnement bénéficiaire
Cette logique d'intervention se retrouve tout au long de notre cheminement en commençant bien sûr par l'infrastructure.
Nous disposons de 2 locaux ; un pour les usagers (salle

d'accueil et de réunion), l'autre pour les intervenants (bureau et salle de réunion).
Ce choix restrictif se justifie par la volonté de rencontrer le jeune et sa famille dans leur milieu naturel.
Ce qui caractérise la pratique éducative des SAI / MO par rapport aux services classiques d'accueil et d'hébergement, c'est le transfert de l'intervention éducative dans l'environnement de la personne.

- Pratique de réseau
L'essentiel des interventions se réalise dans l'environnement du bénéficiaire avec, comme objectif principal, le développement et l'activation d'un réseau.

- Prise en considération des besoins
Le SAI travaille uniquement à la demande suivant une procédure d'entrée au cours de laquelle la personne, sa famille est entendue afin de déterminer ensemble quels sont les besoins.

Pour qui ?

Comme déjà dit auparavant …la mise en œuvre des programmes d'aide est effectuée pour l'enfant et sa famille AVEC l'enfant et sa famille, en partenariat.

Pour quoi ?

Aide ponctuelle aux familles / Accompagnement vers une vie de meilleure qualité
- Intégration sociale optimale
- Plus de choix
- Plus d'autonomie

Les missions du SAI I-MEDIAT

Accompagnement individuel :
Représente 75% de l'activité

Activités collectives :
Notre choix de départ était de ne pas exploiter cette mission mais plutôt d'intégrer les bénéficiaires dans les clubs et autres associations existants.
Les seules activités collectives organisées doivent poursuivre un objectif de formation (ex. : modules de formation sur 2 ou 3 jours tels que sécurité routière, gestion budgétaire, permis de conduire, utilisation des services généraux, etc) selon la demande.
+ Développement du CLI : partant du constat que, plus les enfants grandissent moins ils ont accès aux loisirs, nous tentons de leur apprendre à gérer eux-mêmes leur temps de loisirs et à organiser chacun leur tour une activité avec des amis dans leur région …
Par analogie, nous avons tous des occupations plus ou moins régulières avec des personnes vis-à-vis de qui nous avons des affinités … pourquoi les personnes en situation de handicap ne pourraient partager les mêmes choses… !?

Accompagnement scolaire :
Soutien individuel.
Soutien des familles lors de rencontres avec enseignants, centre PMS, par exemple.
Remédiation scolaire à domicile.
Intégration scolaire : accompagnement physique de l'éducateur en classe à côté de l'enfant afin de l'aider dans des matières précises et ciblées (objectif : maintien de l'enfant en enseignement ordinaire) UNIQUEMENT ENSEIGNEMENT ORDINAIRE

Action communautaire
Travail de collaboration dans le cadre de l'accueil extra-scolaire
Plus qu'ailleurs l'intervention ne s'effectue que si rien n'existe ailleurs dans le but que cela se fasse sans la participation du service … Objectif : prise en main par la collectivité, les services généraux, la société…

Exemples-types d'accompagnements

Liste non exhaustive d'accompagnements :

- Recherche lieux de loisirs : activités pendant congés scolaires, les week-ends, activités régulières, CLI, etc.
- Recherche lieux de formation : ex. : contrat d'apprentissage, ETA, EFT, en vue de l'obtention d'un job de vacances, etc.
- Recherche école adaptée.
- Accompagnement parcours scolaire.
- Recherche rééducateurs, psychothérapeutes, relais divers.
- Apprentissages divers (permis de conduire, transport en commun, gestion budgétaire, etc.).

Remarque : les différentes recherches font évidemment l'objet d'un travail d'accompagnement important.

Axes d'interventions

Nous avons déterminé 7 axes de travail autour desquels s'articulent les différentes interventions éducatives. Ces axes sont interdépendants et sont le

plus souvent présents simultanément.

Accompagnement
Accompagner le jeune dans ses tentatives d'intégration.

Orientation
Chercher des solutions qui prennent en considération à la fois, la demande du jeune, ses compétences, sa situation singulière.

Médiation
Jouer un rôle de tiers entre le demandeur et les différents services utilisés.

Soutien
Entretiens individuels, entretiens familiaux.

Information
Informer sur les droits, la législation, les services existants et leurs accessibilité.

Sensibilisation
Amener les différents services non spécialisés à être plus ouverts dans l'accueil des personnes déficientes

Coordination
Répartir les tâches pour éviter les confusions (éviter que les actions des différents services ne s'annulent l'une l'autre).

IV. L'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE +

Le travail réalisé par l'équipe d'I-MEDIAT dans le cadre de l'accueil extra-scolaire + fait partie de l'action communautaire.
Le rôle d'I-MEDIAT est le suivant :

- assurer un soutien de l'équipe d'animateurs (rencontre hebdomadaire le mercredi en fin d'activité) ;
- assurer un renforcement de l'équipe d'animateurs ponctuellement (en cas de besoin) ;
- assurer la supervision du projet, éventuellement une formation du personnel mis en place ;
- assurer l'évaluation du projet ;
- assurer les liens avec les familles.

Localisation du siège administratif

Place Joseph Maréchal n°5 à 6940 BARVAUX S/O
Tél : 086 / 21 13 03 – Fax : 086 / 21 02 21
E-mail : clairval-barvaux@acis-group.org
Directeur général : Jacques SERVAIS

En bref

L'orientation au sortir de l'enseignement spécialisé

A l'initiative des Commissions subrégionales AWIPH, des brochures viennent d'être éditées afin de répondre aux questions des jeunes quant à leurs choix d'avenir.
Trois types de brochures existent, à destination des étudiants qui terminent l'enseignement spécialisé de forme 1, de forme 2 et de forme 3.
Les différentes formes d'enseignement secondaire spécialisé répondant à des besoins différents, il était opportun de distinguer les informations relatives aux différents bénéficiaires :

L'enseignement de FORME 1 – Enseignement d'adaptation sociale vise une formation sociale rendant possible l'insertion en milieu de vie protégé.

L'enseignement de FORME 2 – Enseignement d'adaptation sociale et professionnelle vise à donner une formation générale et professionnelle pour rendre possible l'insertion en milieu de vie et/ou travail protégé.

L'enseignement de FORME 3 – Enseignement professionnel vise à donner une formation générale, sociale et professionnelle pour rendre possible l'insertion socioprofessionnelle.

POUR LES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE DE FORME
1
POUR LES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE DE FORME
2
POUR LES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE DE FORME
3
AWIPH

Simples, pratiques, didactiques, les brochures présentent les démarches à effectuer en matière d'accueil, logement et accompagnement, ainsi qu'en matière de formation, de services et d'emploi. Les fiches techniques contiennent les adresses et numéros de téléphone utiles en province du Luxembourg.
Nous savons tous que c'est le parcours du combattant pour trouver la formule qui réponde aux aspirations de chacun - les possibilités de logement /hébergement, accueil et travail ne sont pas pléthoriques. Les publications dont question n'ont donc pas la prétention de résoudre ces difficultés. Leur objectif est essentiellement d'offrir un descriptif de l'éventail des orientations existantes et, suivant celles-ci, des démarches à mettre en œuvre.

Vous pouvez les obtenir gratuitement au Bureau régional AWIPH, rue du Village 5, 6800 LIBRAMONT – Tél. O61/230 376
Pour toutes infos utiles, il vous est également loisible de contacter le numéro vert de l'AWIPH - 0800/16061 - ou la personne handicontact de votre administration communale.

Un numéro vert

À partir du 1er mars 2010, les personnes handicapées pourront téléphoner gratuitement à la DG Personnes handicapées.

Le numéro vert **0800/987.99** remplacera l'ancien numéro général.

Pourquoi un numéro gratuit ?

Depuis sa mise en service en 2005, le centre de contact de la Direction générale Personnes handicapées rencontre un franc succès. Ainsi, en 2009, le centre de contact a répondu à plus de 530.000 appels.
Toutefois, malgré les efforts déployés, la Direction générale Personnes handicapées n'est pas toujours en mesure de faire face à tout moment à l'afflux des appels. Cette situation entraîne pour nos usagers des temps d'attente parfois importants.
Or, la plupart des demandeurs se trouvent dans une situation financière difficile. C'est la raison pour laquelle la Direction générale Personnes handicapées juge indispensable de désormais supporter les coûts des appels.

Carrefours des générations

Pour la deuxième année consécutive, la Fondation Roi Baudouin organise en Communauté française les « Carrefours des Générations », les 24 et 25 avril 2010. Durant tout un week-end, les communes participantes proposeront une multitude de projets à découvrir dans le domaine de l'intergénérationnel : des activités existantes et qui méritent de se faire connaître, ou de nouvelles initiatives à concrétiser, à mettre en place. Le pari intergénérationnel, c'est d'encourager des relations réciproques et durables entre les générations, où chacun y tire un avantage, en stimulant les petites solidarités quotidiennes qui recréent du lien au plan local, dans les quartiers, dans la vie associative.

Rendez-vous donc à Arlon, Aubange, Bertrix, Durbuy, Habay, Marche Paliseul, Tellin Tintigny ou Virton.

Pour obtenir le programme, des renseignements complémentaires, contacter l'Administration communale des communes participantes.

Carrefours des GÉNÉRATIONS

Les lauréats de la bourse « Bien vieillir en province de Luxembourg – Luxembourg 2010 » à destination des Conseils Consultatifs communaux des Aînés.

Le Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg, à l'initiative du Député Jean-Marie Carrier, a réalisé, en 2007, dans le cadre de la démarche de développement territorial Luxembourg 2010 l'étude « Bien vieillir en province de Luxembourg ».
Celle-ci porte sur le vieillissement de la population et sur les pistes d'interventions possibles à envisager à l'échelon provincial. L'une d'entre elles portait sur la mise en place d'une bourse de 10 000 euros visant à soutenir et à faciliter l'émergence des projets originaux et innovants à destination des personnes du 3ème et 4ème âge.
Grâce au soutien financier de l'asbl Luxembourg 2010, un appel à projets supplémentaire a été lancé à destination des Conseils Consultatifs communaux des Aînés (CCCA) pour l'octroi d'une bourse de 7000 euros.

Cette année, cinq projets ont été retenus :

Premier lauréat : CCCA de Durbuy

Le projet intitulé « Les couleurs de la vie : nos générations en photos ! » est d'organiser un atelier intergénérationnel entre arrières-grands-parents, grands-parents et petits-enfants sur le thème de la photographie. Son objectif est de permettre aux participants un échange autour du « temps qui passe » dans la recherche d'une photographie de « Toi (papy, mamy,) quand tu avais mon âge ». Par ailleurs, une exposition sera organisée au terme de l'atelier pour mettre en valeur 3 photographies de chaque « couple-génération » : une de l'enfant aujourd'hui, une du grand parent à l'époque au même âge, et une photo des deux personnes ensemble.

Les quatre projets suivants n'ont pas été classés dans un ordre particulier car le jury estime qu'ils sont tous aussi importants les uns que les autres.

CCCA de Paliseul

Pour lutter contre la fracture numérique, le CCCA de Paliseul propose d'organiser des cours d'informatique adaptés pour les seniors de la commune. Des ateliers d'initiation (pour 10 personnes maximum) permettront aux aînés d'apprendre à maîtriser l'outil informatique sans pression ni contrainte mais dans un contexte convivial, délassant et amical. Un ancien professeur d'informatique de l'Institut de Saint Joseph de Carlsbourg assurera les cours qui démarreront dès janvier 2010.

CCCA de Bertrix

Comme le CCCA de Paliseul, le CCCA de Bertrix propose d'organiser des cours d'informatique à destination des seniors dans le cadre de leur projet appelé « Ordinateur pas peur ! ». La particularité de leur démarche tient au fait que la bourse servira à acheter des ordinateurs portables pour permettre à un professeur de se rendre au domicile des personnes à mobilité réduite et donc de toucher un public particulièrement isolé.

CCCA de Gouvy

A Gouvy, le CCCA souhaite avoir un espace convivial réservé aux aînés dans le but de rencontrer d'autres personnes de la commune, pour regarder un film puis en discuter, pour créer un cercle de lecture, pour mettre l'accent sur leur histoire dans le cadre d'échanges intergénérationnels et pour des débats ouverts… Bref, un lieu pour organiser et coordonner les différentes activités proposées par les aînés et y assurer l'intendance. La bourse leur permettra de lancer le projet dans les prochains mois. Les aînés seront invités à participer aux activités mais aussi à proposer leurs idées et envies pour les prochaines rencontres.

CCCA de Habay

Grâce à la bourse obtenue par le CCCA de Habay, un concours de la plus belle photo sur le thème « Dis-moi Papy, dis-moi Mamy » sera organisé en 2010 dans la commune de Habay. Le règlement du concours stipule que les photos en compétition devront représenter un ou des personnes du 3ème âge avec un ou des enfants. Cette initiative devrait encourager les contacts intergénérationnels mais aussi les jeunes et moins jeunes talents dans le domaine de la photographie. Toutes les photos seront mises en valeur lors d'une exposition où le jury désignera 5 lauréats.

Site Internet

http://www.saferinternet.be

Saferinternet.be est une collaboration entre Child Focus et le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs. Le projet et ce site Internet ont pour objectif la promotion de la sécurité des mineurs sur Internet et les nouvelles technologies de communication en ligne. Ce site propose des informations et des outils aux éducateurs qui cherchent à guider les enfants et les jeunes vers une utilisation responsable de ces technologies.

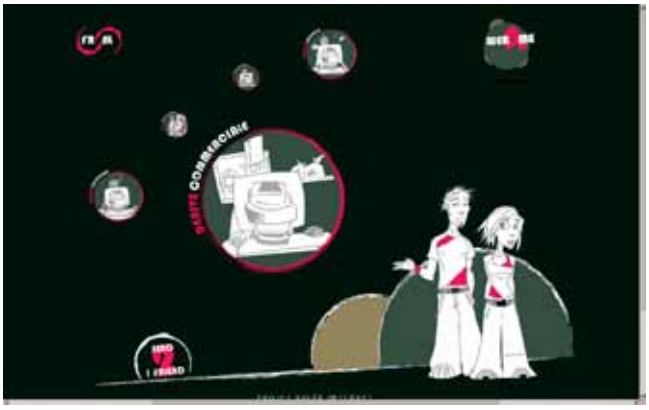

http//philanthropy.be

Philanthropy.be a pour ambition de devenir le site de référence de la philanthropie en Belgique.

Une plateforme pour les associations et fondations belges, des ponts pour la philanthropie.

Le coeur de ce site sera constitué d'une base de données qui intègrera des informations provenant de différentes sources, et rassemblera des informations complètes sur les organisations de la société civile en Belgique.
Le site internet offrira une plateforme gratuite à toutes les organisations de la société civile en vue d'améliorer leur transparence et de compléter leur visibilité.

Chaque association ou entreprise d'économie sociale pourra y avoir une fiche reprenant des informations sur sa gouvernance, ses activités et ses résultats financiers.
Le site n'établira pas un système d'accréditation, et n'imposera pas ses propres valeurs dans l'évaluation de la pertinence des organisations. Toutes les informations seront déclarées par les organisations elles-mêmes.

Philanthropy.be facilitera les donations en toute confiance et contribuera ainsi à rendre la philanthropie plus efficace. Le site permettra à toute personne intéressée de mieux connaître les associations, fondations et entreprises d'économie sociale.

Ce projet est basé sur le modèle de www.guidestarinternational.org et est développé à l'initiative et avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin.

Philanthropy.be

Renseignements :

Bernard Martin, Président SOCIALware
02/375.01.51
bernard.martin@socialware.be

Benoit Fontaine, Conseiller Fondation Roi Baudouin
02/549.03.04
fontaine.b@kbs-frb.be

www.winwinplan.be

Nouveau plan d'embauche pour les jeunes demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi âgés

Le plan d'embauche du gouvernement fédéral pour les jeunes demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi âgés est en vigueur depuis le 1er janvier 2010. Le but de ce plan est d'encourager l'engagement de ces groupes pendant cette période de crise en réduisant les coûts salariaux.

Les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans, les chômeurs indemnisés de plus de 50 ans et les chômeurs indemnisés qui sont demandeurs d'emploi depuis un à deux ans entrent en ligne de compte pour bénéficier des mesures de ce plan.

A cet effet, ils doivent demander au préalable une carte de travail auprès de l'agence locale pour l'emploi (ALE), du bureau du chômage de l'Office national de l'emploi (ONEM) ou via le site internet de l'ONEM. Si le demandeur d'emploi est embauché, il peut, grâce à cette carte de travail, conserver son allocation de chômage pendant son occupation. Cette « allocation de travail » peut s'élever à 1.000 ou 1.100 euros et est payée par l'ONEM. L'employeur peut déduire ce montant du salaire net qu'il doit payer au travailleur et peut bénéficier également d'une réduction de ses cotisations sociales.

Une campagne d'information a été lancée à propos du plan, laquelle consiste notamment en un site internet (www.winwinplan.be) sur lequel les demandeurs d'emploi et les employeurs sont à même de trouver toutes les informations utiles sur le plan d'embauche.

Brochures

Deux nouvelles brochures pour brosser le tableau de la protection sociale en Belgique

Les DG (Directions générales) Appui stratégique et Politique sociale du SPF (Service public fédéral) Sécurité sociale ont publié deux nouvelles brochures.

La première présente les « **Indicateurs de la protection sociale en Belgique** », à travers différents thèmes comme les aspects généraux de la protection sociale, le vieillissement et la retraite, le marché du travail, la santé, les ménages et la famille, ou encore le logement. Trois types d'indicateurs y sont systématiquement repris : les résultats atteints, les moyens utilisés et les facteurs contextuels.

La deuxième publication « **La sécurité sociale en un clin d'œil : chiffres clés 2008 : la sécurité sociale belge en chiffres** », traite non seulement des principales données financières en matière de recettes et de dépenses de la sécurité sociale, mais aussi des sept thèmes sociaux principaux que sont les soins de santé, l'incapacité de travail, la perte de travail et le fait de ne pas en trouver, la politique du marché du travail et la politique de l'emploi, les prestations de vieillesse et de survie et la famille.

Renseignements :

SPF Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin Botanique, 50 boîte 115
1000 BRUXELLES
GSM : 0478/26.14.54
Courriel : jan.bertels@minsoc.fed.be
http://www.socialsecurity.fgov.be

Edition 2010 de l'Inventaire des groupes d'entraide et de soutien

L'**Edition 2010** de l'Inventaire présente **211 groupes** d'entraide et de soutien actifs en Communauté française
Edité annuellement et diffusé gratuitement, cet outil est pratique pour tout professionnel de la santé et particulier à la recherche de groupes apportant aide et écoute sur des thématiques diverses. Toutes les coordonnées des groupes d'entraide y sont reprises, ainsi que leurs activités et antennes locales

Renseignements :

Union Nationale des Mutualités Socialistes
Service Promotion Santé
Rue Saint-Jean, 32-38
1000 BRUXELLES
Tél : 02/515.05.85 – 515.05.04
Fax : 02/515.06.11
http://www.selfhelp.be

www.bibliotheques.province.luxembourg.be

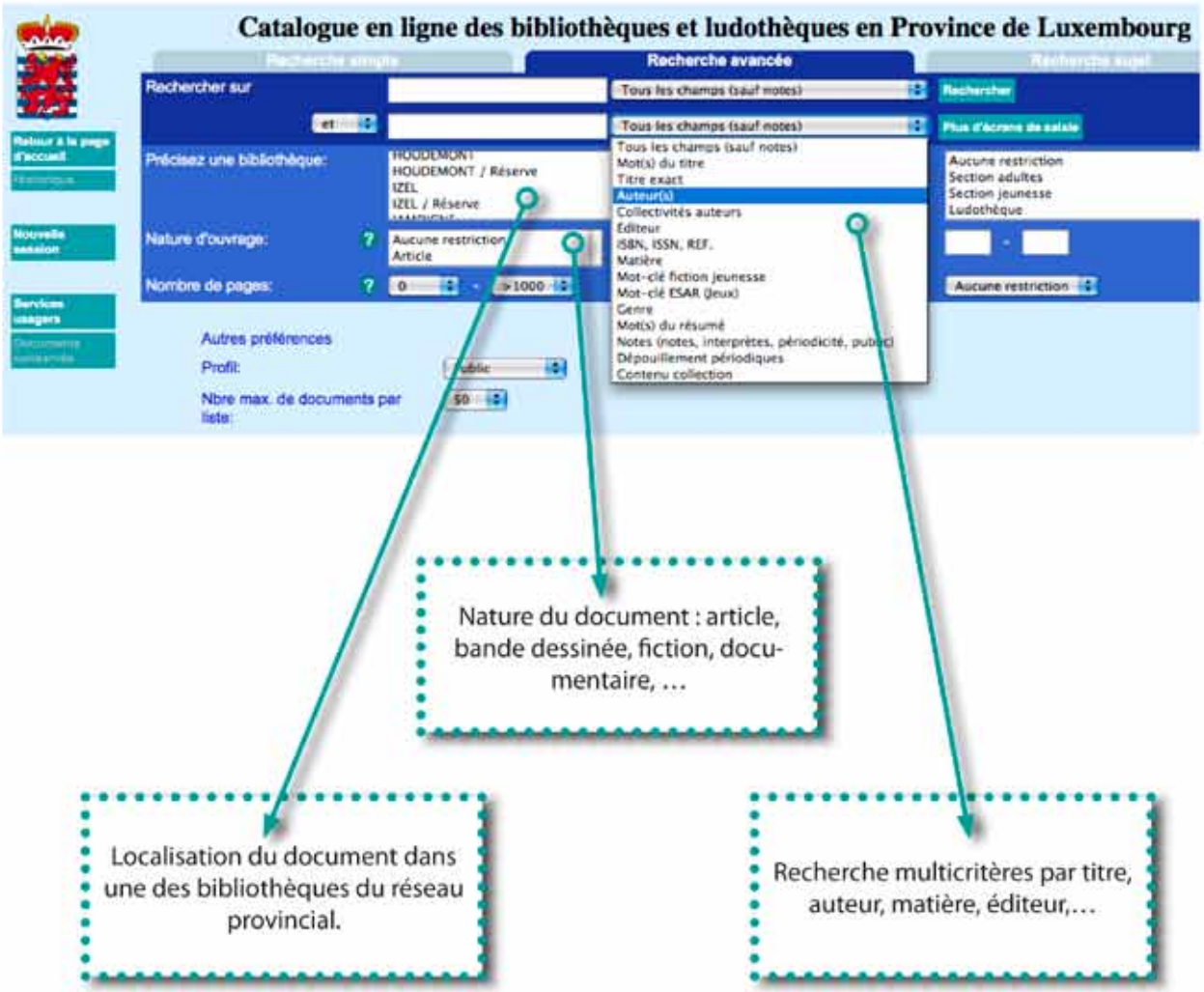

Le site Internet du réseau provincial des bibliothèques permet de trouver facilement un document en utilisant soit la recherche simple ou soit la recherche avancée avec de nombreux critères.
Les exemplaires disponibles de l'ouvrage sont localisés selon la cote de rangement et les différentes sections de bibliothèque.
Toutefois, les ouvrages peuvent être empruntés via sa propre bibliothèque ou via le bibliobus.
D'autre part, il est possible de limiter la recherche en sélectionnant une seule bibliothèque.

Aide familial(e) et aide soignant(e)

Pour ce numéro, Carrefour Emploi Formations a choisi de vous présenter deux métiers sous forme de tableaux. Pourquoi un tel choix ? Parce que les métiers d'aide familiale et d'aide soignante sont assez proches par certains aspects, mais ils ont également leurs spécificités. Dans un souci de clarté, le CEFO a donc opté pour cette présentation afin de permettre une meilleure comparaison de ces métiers. Pour ce faire, voici également une entrevue avec Françoise Depierpont, enseignante à la Promotion sociale d'Arlon pour les cours généraux et la spécialisation d'aide soignante.

1° Que fait une aide familiale et que fait une aide soignante ?

L'aide familiale	L'aide soignante
Elle apporte une aide dans les tâches quotidiennes que la personne ne sait plus accomplir. Cela va du nettoyage des pièces de vie, aux courses, aux tâches administratives, aux repas, au lever des personnes, etc. L'aide familiale travaille donc au domicile des bénéficiaires.	Elle apporte les soins aux patients dans l'institution où ils se trouvent.
Elle a un rôle relationnel et éducatif. Elle fait tout pour préserver et faire récupérer l'autonomie de la personne.	Elle a pour rôle d'essayer de mettre tout en place pour que la personne soit la plus autonome possible. Elle est les yeux et les oreilles des infirmières. Elle leur relaye les informations qu'elle observe à propos des patients. (oralement ou par écrit).
Elle travaille sous la responsabilité d'une assistante sociale.	Elle travaille sous la responsabilité des infirmières.
	Elle n'a pas en charge l'entretien des pièces de vie dans les structures où elle travaille.

2° Quelles qualités faut-il pour être aide familiale et aide soignante ?

L'aide familiale	L'aide soignante
Faire abstraction de ses préjugés	
Aimer le contact social	
Avoir un bon esprit d'observation	
Être ordonnée et méthodique	
Être résistante au stress	
Faire preuve de discrétion, de réserve	
Faire preuve d'initiative	
Être chaleureuse	
Savoir mettre ses limites par rapport à l'implication de sa relation avec la personne	
Etre à l'écoute et savoir mettre en pratique les acquis des cours théoriques en communication active et non violente	
Aimer ce que l'on fait car c'est un métier de cœur qui ne se fait pas sans une certaine sensibilité	

Les métiers d'aide familiale et d'aide soignante sont des métiers de cœur. Il faut aimer ce qu'on fait, sans quoi les risques de maltraitance sont importants. Il faut également veiller à fixer des limites dans sa relation avec la personne, car les abus et les risques d'attachement affectif sont très présents.

3° Avec quels publics travaillent l'aide familiale et l'aide soignante ?

L'aide familiale	L'aide soignante
Elle travaille principalement avec des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles monoparentales ou toute personne en sentant la nécessité et en introduisant la demande auprès d'un organisme compétent. L'aide familiale travaille à domicile via les Services d'aide et de soin à domicile.	Tout dépend de l'institution dans laquelle elle va travailler. L'aide soignante peut travailler dans les hôpitaux, maison de repos, maison de repos et de soins, centres de jours, service de soins à domicile, institutions pour personnes handicapées,…

Le métier d'aide familiale sera plus complexe, dans la mesure où elle touche directement à la vie des gens. Le fait de travailler à domicile l'amène à devoir faire face à tout type de situation. Il faut pouvoir y faire face, seule. Les tâches de l'aide-soignante seront plus cadrées, plus systématiques, elle pourra faire appel aux infirmières, aux médecins en cas de difficulté.

4° Quels sont les horaires de travail d'une aide familiale et d'une aide soignante ?

L'aide familiale	L'aide soignante
Elle travaille généralement de jour, en horaire fixe (+ ou – 8 h à 16 h).	Elle travaille en horaire de pause. Ex : 6 h à 14 h 14 h à 21 h 21 h à 7 h
Ses prestations s'effectuent en semaine, elle ne travaille pas les week-ends et jours fériés.	Ses prestations s'effectuent en semaine y compris les week-ends et jours fériés.

Du fait des horaires décalés, le métier d'aide soignante aura donc beaucoup plus d'impact sur la vie privée.

5° Comment se former dans la province ?

L'aide familiale	L'aide soignante
Certaines écoles secondaires délivrent le diplôme « d'aide socio-familiale » qui permet de travailler comme aide familial(e). Pour cela, il faut avoir suivi une 7ème professionnelle.	Le graduat d'infirmier(e) : toute personne qui réussit la 1ère année de graduat et qui déciderait d'arrêter ses études peut travailler en tant qu'aide soignant(e).
La Promotion Sociale à Libramont et Marche	La Promotion Sociale à Arlon et Vielsalm
L'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) à Orgeo	

A signaler que si une aide-soignante peut travailler comme aide-soignante à domicile ou comme aide-familiale, une aide-familiale ne pourra jamais effectuer le travail d'une aide-soignante. Pour ce faire, elle devra suivre une spécialisation dans le but d'obtenir le titre d'aide-soignante.

Renseignements :

Carrefour Emploi Formation Arlon
Rue Diekirch, 38
Espace Didier
6700 Arlon
Tél. : 063/67.03.32
Fax : 063/67.02.95
E-mail : carrefouremploiformation.arlon@forem.be

Le lundi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00, le mardi de 13h30 à 18h00, mercredi de 13h00 à 16h00, le Jeudi de 8h30 à 16h00, le vendredi : 8h30 à 12h30

Carrefour Emploi Formation Marche-en-Famenne
Rue Victor Libert 1
6900 Marche-en-Famenne
Tél. : 084/24.58.61
Fax : 084/24.58.99
E-mail : carrefouremploiformation.marche@forem.be

Le lundi de 8h00 à 12h30, le mardi de 8h00 à 16h30, le jeudi de 8h00 à 12h30, le vendredi de 8h00 à 12h30

Carrefour Emploi Formation

Carrefour Emploi Formation

ARLON
ACTIVITÉS D'AVRIL

SÉANCE D'INFORMATION

- **SALON JOB ÉTUDIANT**
  Mercredi 7/04 de 10h à 12h et de 13h à 17h

ATELIERS

- **OÙ ET COMMENT CHERCHER UN EMPLOI ?**
  Mardi 6/04 de 9h30 à 11h
- **RECHERCHE ET ANALYSE D'OFFRES D'EMPLOI**
  Mardi 13/04 de 9h30 à 11h
- **AIDE À LA CONSTRUCTION DU CV**
  Mardi 20/04 de 9h30 à 11h
- **AIDE À LA CONSTRUCTION DE LA LETTRE DE MOTIVATION**
  Mardi 27/04 de 9h30 à 12h
- **MISE EN LIGNE DU CV**
  Mercredi 28/04 de 9h à 11h

Inscrivez-vous à ces activités en téléphonant au Carrefour Emploi Formation de Arlon
Rue Diekirch 38 - Espace Didier - 6700 Arlon - Tél. 063/67 03 32
Retrouvez ses heures d'ouverture sur www.leforem.be

La discipline scolaire et la procédure d'exclusion

Au moment de ton inscription à l'école, tu as dû marquer ton accord avec le **règlement d'ordre intérieur** (R.O.I.) qui figure en général dans ton journal de classe. Il comprend des règles à respecter ainsi que des sanctions disciplinaires qui peuvent être prises en cas de non-respect du règlement, par exemple, le fait de s'absenter ou d'arriver en retard sans motif valable, proférer des insultes à l'égard d'un élève ou d'un professeur...

Tu peux être sanctionné pour des faits commis dans l'enceinte de l'établissement mais aussi pour des faits commis à l'extérieur de l'école si ces faits ont des conséquences sur son fonctionnement.

1. Quels types de sanctions peut-on m'infliger ?

Les sanctions doivent être **proportionnelles à la gravité des faits** et doivent **tenir compte de tes antécédents** éventuels. Cependant, on ne peut pas te sanctionner deux fois pour un même fait.

Elles peuvent prendre la forme :

- d'un **rappel à l'ordre** par une note dans le journal de classe à faire signer par tes parents si tu es toujours mineur.
- d'une **retenue**.
- d'une **exclusion temporaire d'un ou de plusieurs cours**.
- d'une **exclusion temporaire de tous les cours** avec un maximum de 12 demi-jours par année scolaire.
- d'une **exclusion définitive**.

Elles sont parfois accompagnées de tâches supplémentaires comme un travail d'intérêt général ou un travail pédagogique.

2. La procédure d'exclusion définitive.

L'exclusion définitive est la sanction la plus importante que seul le chef d'établissement ou son pouvoir organisateur peut prendre. Cette sanction ne peut être prononcée que si tu as commis des **faits graves portant atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève ou des faits compromettant l'organisation ou la bonne marche de l'école ou qui lui font subir un préjudice matériel ou moral grave**.

Certains faits précis peuvent justifier une exclusion définitive comme par exemples:

- porter des coups ou blesser volontairement un élève, un professeur, un éducateur ou un membre du personnel;
- introduire ou posséder une arme à l'école ou à l'extérieur de l'école, ou tout autre objet considéré comme dangereux ;
- détenir, consommer ou vendre de la drogue à l'école ou dans les alentours;
- menacer ou agresser un autre élève ou un membre du personnel pour lui prendre de l'argent, des objets de valeur…que ce soit à l'école ou à l'extérieur (= racket) ;
- exercer une pression psychologique sur un élève ou un membre du personnel par insultes ou injures ;
- tu peux également être exclu de l'école si tu es complice d'un de ces faits ou si tu demandes à quelqu'un de commettre un de ces faits à ta place.

Si l'école souhaite t'exclure définitivement, elle doit mettre en place une procédure stricte.

Cette procédure diffère selon que tu fréquentes un établissement organisé par la Communauté française ou subventionné par la Communauté française.

3. Où introduire le recours ?

Si tu fréquentes un établissement **organisé** par la Communauté française, le recours contre la décision d'exclusion définitive doit être introduit à l'adresse suivante :

Direction générale de l'Enseignement Obligatoire
Service de Recours et des Exclusions
Bâtiment Les Ateliers
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Si tu fréquentes un établissement **subventionné** par la Communauté française, le recours doit être introduit auprès du Pouvoir Organisateur (P.O.). Attention, ce recours n'est possible que lorsque la décision d'exclusion a été prise par un délégué du Pouvoir Organisateur (ex. le directeur). Si la décision émane directement du P.O., le recours n'est pas possible.

Les coordonnées du P.O. doivent figurer dans le courrier notifiant la décision d'exclusion définitive.

L'autorité compétente doit prendre une décision dans les 15 jours d'ouverture d'école.

Après avoir effectué ce recours administratif, il y a encore la possibilité d'effectuer d'autres recours au niveau judiciaire. Pour cela, il vaut mieux s'adresser à un service spécialisé.

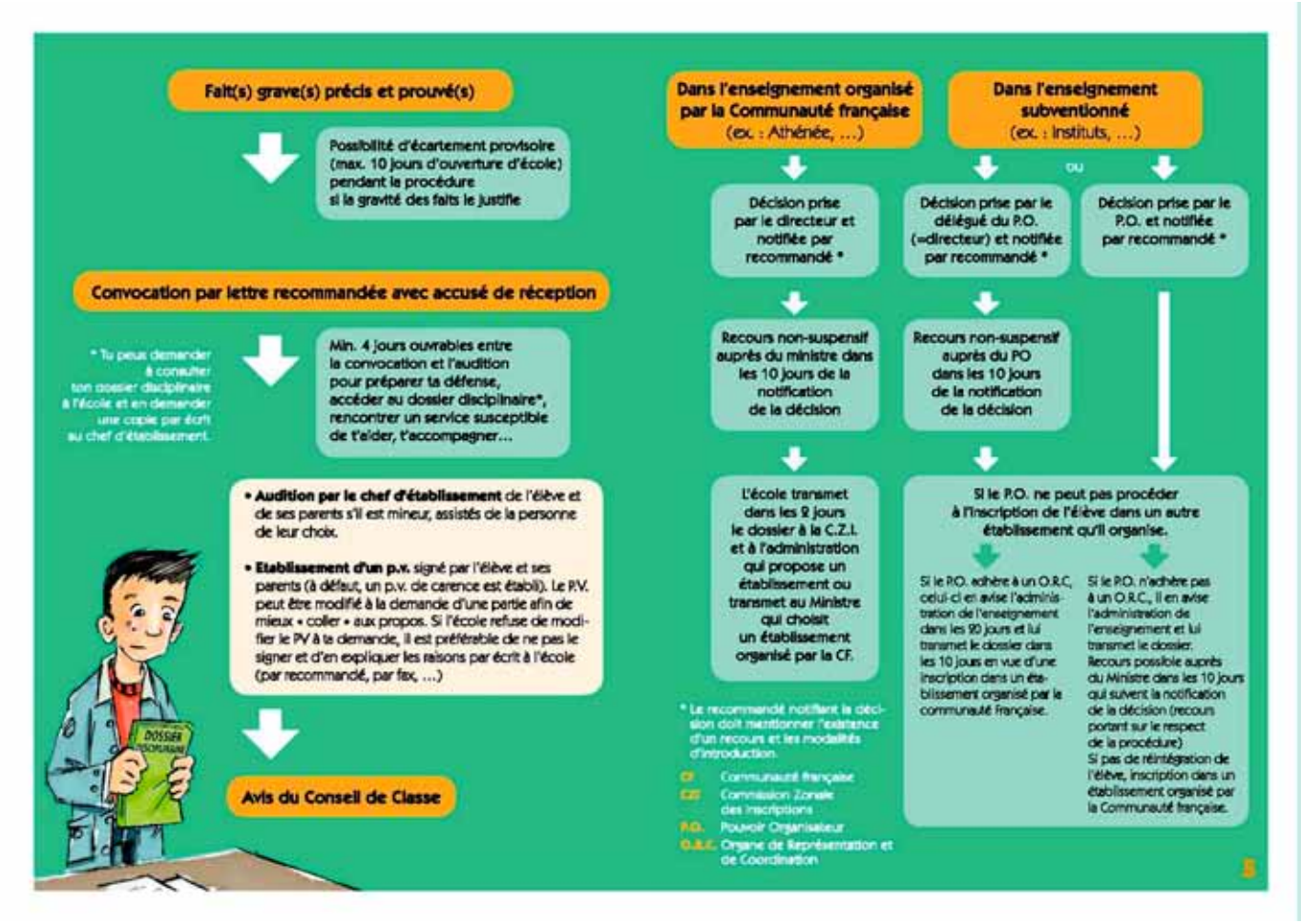
Fait(s) grave(s) précis et prouvé(s)
Possibilité d'écartement provisoire (max. 10 jours d'ouverture d'école) pendant la procédure si la gravité des faits le justifie
Convocation par lettre recommandée avec accusé de réception
* Tu peux demander à consulter ton dossier disciplinaire à l'école et en demander une copie par écrit au chef d'établissement.
Min. 4 jours ouvrables entre la convocation et l'audition pour préparer ta défense, accéder au dossier disciplinaire*, rencontrer un service susceptible de t'aider, t'accompagner...
• Audition par le chef d'établissement de l'élève et de ses parents s'il est mineur, assistés de la personne de leur choix.
• Etablissement d'un p.v. signé par l'élève et ses parents (à défaut, un p.v. de carence est établi). Le P.V. peut être modifié à la demande d'une partie afin de mieux « coller » aux propos. Si l'école refuse de modifier le PV à la demande, il est préférable de ne pas le signer et d'en expliquer les raisons par écrit à l'école (par recommandé, par fax, ...)
Avis du Conseil de Classe
Dans l'enseignement organisé par la Communauté française (ex. : Athénée, ...)
Dans l'enseignement subventionné (ex. : Instituts, ...)
ou
Décision prise par le directeur et notifiée par recommandé *
Décision prise par le délégué du P.O. (=directeur) et notifiée par recommandé *
Décision prise par le P.O. et notifiée par recommandé *
Recours non-suspensif auprès du ministre dans les 10 jours de la notification de la décision
Recours non-suspensif auprès du PO dans les 10 jours de la notification de la décision
L'école transmet dans les 9 jours le dossier à la C.Z.I. et à l'administration qui propose un établissement ou transmet au Ministre qui choisit un établissement organisé par la CF.
Si le P.O. ne peut pas procéder à l'inscription de l'élève dans un autre établissement qu'il organise.
Si le P.O. adhère à un O.R.C, celui-ci en avise l'administration de l'enseignement dans les 90 jours et lui transmet le dossier dans les 10 jours en vue d'une inscription dans un établissement organisé par la communauté française.
Si le P.O. n'adhère pas à un O.R.C., il en avise l'administration de l'enseignement et lui transmet le dossier. Recours possible auprès du Ministre dans les 10 jours qui suivent la notification de la décision (recours portant sur le respect de la procédure)
Si pas de réintégration de l'élève, inscription dans un établissement organisé par la Communauté française.
* Le recommandé notifiant la décision doit mentionner l'existence d'un recours et les modalités d'introduction.
CF Communauté française
CZI Commission Zonale des Inscriptions
P.O. Pouvoir Organisateur
O.R.C. Organe de Représentation et de Coordination

Tu as encore des questions ? Les choses ne se passent pas comme prévu ?
N'hésite pas à contacter le Service Droit des Jeunes.
Ce service répond à toutes tes questions gratuitement et dans l'anonymat.
Ce service peut aussi t'accompagner dans tes démarches.

Permanences d'Arlon :
rue de la Caserne 40/4
6700 Arlon
Tél/fax : 063/23.40.56
lundi-mercredi-vendredi de 14h à 17h
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

Permanences de Vielsam :
rue de la Chapelle, 8
6690 Vielsam
Tél : 080/54.94.24
lundi et mercredi de 14h à 17h
ou sur rendez-vous
luxembourg@sdj.be

En cas de besoin, déplacement possible dans toute la province du Luxembourg.
Secret professionnel garanti
Accès libre et gratuit

Visitez notre site www.sdj.be

Droit au but

Conférence

10 avril 2010
Les enfants face à la séparation des parents - Marche-en-Famenne

Contact :
Mic-Ados
Tél : 084/31.19.31
Courriel : micados@skynet.be

Pauses santé

Les Pauses santé ont lieu de 12h15 à 13h15 dans les locaux de la Mutualité chrétienne à Arlon et à Marche-en-Famenne.

ARLON

19 avril 2010
Je me sens fatigué(e)

17 mai 2010
Osthéopathie : en savoir plus !

21 juin 2010
Des médicaments moins chers

Contact :
Mutualité chrétienne 084/32.09.11

MARCHE

20 avril 2010
L'attachement précoce et les compétences de l'enfant

18 mai 2010
L'estime de soi pour la confiance en soi

15 juin 2010
Comment réaliser un barbecue diététique et savoureux ?

Contact :
Mutualité chrétienne 063/22.56.25

Les Midis de la Santé

Les conférences ont lieu de 12h15 à 14h00 dans les locaux de la Mutualité socialiste à Arlon.

20 avril 2010
***Virgini-dé,* une brochure–outil pour parler de virginité sans tabou**

11 mai 2010
Les conduites à risque chez les ados

8 juin 2010
La prévention des violences dans les relations amoureuses chez les jeunes : une étude, une campagne

Contact :
Femmes Prévoyantes Socialistes 061/23.12.69
Courriel : cecile.artus@mutsoc.be